



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4319^e séance

Lundi 14 mai 2001, à 10 heures

New York

<i>Président :</i>	M. Cunningham	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Ahsan
	Chine	M. Wang Donghua
	Colombie	M. Valdivieso
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation en Guinée à la suite des récentes attaques sur les frontières de ce pays avec le Libéria et la Sierra Leone

La situation en Sierra Leone

Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/434)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Hommage à la mémoire de l'ancien Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), le juge Laïty Kama

Le Président (*parle en anglais*) : Pour commencer cette séance, je voudrais, au nom des membres du Conseil de sécurité, exprimer notre profonde tristesse à l'occasion de la mort du juge Laïty Kama, qui a été Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda de 1995 à 1999. Au moment de son décès, il siégeait en qualité de Président d'une des Chambres de première instance du Tribunal. Le juge Kama était très respecté par ses collègues magistrats et était considéré comme une figure paternelle et comme un guide qui a joué un rôle crucial dans les années de la formation du Tribunal pénal international pour le Rwanda

En cette triste occasion, je voudrais transmettre au Gouvernement et au peuple sénégalais et à la famille du disparu les sincères condoléances du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée à la suite des récentes attaques sur les frontières de ce pays avec le Libéria et la Sierra Leone

La situation en Sierra Leone

Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/434)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; M. Ibrahim Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques; et Mme Carolyn McAskie, Coordonnateur adjoint des secours d'urgence.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

J'invite Mme McAskie à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et transmettant le rapport de la Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest, document S/2001/434.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2001/353, qui contient le texte d'une lettre datée du 11 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenu à Abuja le 11 avril 2001.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui des exposés de M. Guéhenno, de Mme McAskie et de M. Fall.

À la fin de ces exposés, je donnerai la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des commentaires ou poser des questions. Je les invite à indiquer au Secrétariat s'ils souhaitent prendre la parole.

Je donne à présent la parole à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Comme on me l'a demandé, je voudrais informer le Conseil de sécurité des récents événements en Sierra Leone et dans la sous-région, y compris les progrès du déploiement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), de différentes réunions impliquant l'ONU, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Gouvernement sierra-léonais et le Revolutionary United Front (RUF), et des mesures prises ou envisagées par les parties et par la MINUSIL pour mettre en oeuvre les décisions de la récente réunion d'examen de l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja.

D'abord, j'évoquerai la situation politique. Depuis notre dernier exposé au Conseil de sécurité, le principal événement politique a été la réunion à Abuja, le 2 mai 2001, de la CEDEAO, de l'ONU, du Gouvernement sierra-léonais et du RUF pour examiner la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja. La

réunion d'examen avait été précédée, le 1er mai, par une réunion du mécanisme de coordination ONU-CEDEAO-Gouvernement de la Sierra Leone.

La réunion d'examen était présidée par le Ministre des affaires étrangères du Mali et y participaient la MINUSIL, le Gouvernement sierra-léonais et une délégation du RUF dirigée par Omrie Golley, Président du Conseil politique et de la paix du RUF. La réunion, qui a eu lieu dans une atmosphère franche et cordiale, a conduit à un certain nombre de décisions et de conclusions importantes. Elles sont indiquées ci-après.

Il a été conclu que l'Accord de cessez-le-feu avait été largement respecté, mais que les Civil Defence Forces (Forces de défense civile – CDF) l'avaient violé en attaquant le RUF à Tongo le 19 avril. Le Gouvernement sierra-léonais devrait exercer le contrôle nécessaire sur les CDF de façon à éviter de nouvelles attaques qui pourraient menacer le processus de paix. Le Gouvernement sierra-léonais a été prié d'étendre son autorité sur tout le pays à la suite du déploiement de la MINUSIL.

Le Gouvernement sierra-léonais et le RUF se sont de nouveau engagés à éliminer tous les blocages routiers dans les zones qu'ils contrôlent. Le RUF s'est engagé à restituer à la MINUSIL et à l'ECOMOG, d'ici au 30 mai 2001, toutes les armes et les équipements qu'il a saisis.

La réunion a demandé le désarmement simultané des CDF et du RUF, et il a été décidé de mettre en place un comité conjoint comprenant la MINUSIL, le Gouvernement sierra-léonais et le RUF, qui doit se réunir à Freetown le 15 mai pour définir un calendrier précis et des modalités pour la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. La réunion a également demandé au RUF de libérer toutes les personnes enlevées, en particulier les enfants combattants, et a demandé aux deux parties de créer une atmosphère propice au retour dans la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées.

La réunion d'examen a également décidé que de façon à mettre un terme aux incursions du RUF et aux attaques guinéennes, le RUF retirerait tous ses combattants du district de Kambia et permettrait à l'armée sierra-léonaise de s'y déployer. La MINUSIL, accompagnée par des observateurs non armés du RUF, mènerait des patrouilles renforcées dans le district. Les combattants du RUF qui se retireraient seraient désar-

més et sélectionnés pour absorption dans l'armée sierra-léonaise.

Les mesures de confiance convenues à la réunion portent sur les points suivants : intention déclarée du Gouvernement sierra-léonais de répondre aux préoccupations politiques du RUF, notamment la libération de certains dirigeants détenus du RUF, et préparatifs à cette fin; mesures facilitant l'homologation complète du RUF en tant que parti politique; et fourniture de terrains et de locaux à usage de bureaux au parti à Freetown et dans les provinces.

La réunion d'Abuja constitue un pas dans la bonne direction. Bien sûr, il faudra trouver le juste équilibre entre donner au RUF l'occasion de se transformer en entité politique et maintenir une position forte pour la MINUSIL. À tout prendre, nous croyons que si elle est correctement appliquée par les deux parties agissant de bonne foi, la réunion d'Abuja a le potentiel de créer la confiance nécessaire pour réaliser de nouveaux progrès. C'est un premier pas.

Le Gouvernement a mis en place une équipe de travail de haut niveau pour superviser la mise en oeuvre de la réunion d'Abuja. Les membres de cette équipe représenteront également le Gouvernement à la réunion avec le RUF sur le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, qui doit avoir lieu demain. Le RUF a réaffirmé ses engagements lors d'une rencontre avec le Représentant spécial du Secrétaire général Adeniji, vendredi dernier 11 mai, mais il a aussi souligné la nécessité de prendre davantage de mesures de confiance. Il a dit également qu'il était prêt à accueillir le déploiement de la police sierra-léonaise dans les zones actuellement contrôlées par le RUF.

Pendant la période sous examen, les dirigeants de la CEDEAO ont activement poursuivi leurs efforts pour faire avancer le processus de paix en Sierra Leone. Le 11 avril, un Sommet extraordinaire des chefs d'État de la CEDEAO a eu lieu à Abuja. Cette réunion a demandé au Conseil de sécurité d'autoriser et d'aider au déploiement des forces du Groupe de surveillance du cessez-le-feu institué par la CEDEAO (ECOMOG) le long des frontières de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria. La réunion a également mis en place un comité de médiation, comprenant les Présidents du Mali, du Nigéria et du Togo, pour encourager le dialogue entre les chefs d'État de Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, et elle a décidé d'envoyer une mission de la CEDEAO au Libéria le 18 avril pour évaluer le res-

pect par le Libéria des exigences du Conseil de sécurité contenues dans la résolution 1343 (2001). Je crois savoir que le Représentant permanent du Mali a tenu le Conseil de sécurité bien informé de ces nouveaux et importants événements.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais maintenant examiner le suivi des différentes décisions par les parties et par la MINUSIL. Lors d'une réunion qui s'est tenue à Makeni le 6 mai, les chefs militaires du RUF ont unanimement approuvé les décisions d'Abuja et établi des comités pour suivre la mise en oeuvre de ces décisions. Dans les réunions qui ont suivi avec la MINUSIL, les représentants du RUF ont confirmé l'engagement de leurs dirigeants à se retirer de Kambia le 18 mai, pour libérer au minimum 200 enfants combattants d'ici le 25 mai, et pour rendre tous les armements dont ils se sont emparés d'ici le 30 mai. Ces engagements du RUF sont un développement positif qui doit être encouragé et suivi avec la plus grande attention.

Il convient de noter que le retrait de tous les combattants du RUF du district de Kambia faciliterait les efforts pour faire revenir les réfugiés de Sierra Leone qui se sont retrouvés en Guinée – pour qu'ils reviennent dans leur zone d'origine – et constituerait un précédent tout à fait positif pour le retrait du RUF d'autres zones, en particulier les zones de production diamantifère.

Le 9 mai, la MINUSIL a organisé une réunion avec le Gouvernement sierra-léonais pour préparer la réunion du 15 mai entre le RUF, le Gouvernement sierra-léonais et la MINUSIL, qui précisera les modalités et définira un calendrier précis pour le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, conformément à la décision prise lors de la réunion d'examen de l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja.

S'agissant du déploiement de la MINUSIL dans les zones jusqu'à présent tenues par le RUF, conformément à son concept d'opération, je tiens à informer le Conseil que la MINUSIL s'est déployée dans des zones jusqu'alors tenues par le RUF, en particulier les zones de Lunsar, de Makeni et de Magburaka, entre le 7 et le 23 avril. La MINUSIL a également continué à organiser des patrouilles en profondeur dans ces zones, y compris trois patrouilles dans le district de Kono, dont deux durant la nuit, ce qui a permis d'entrer dans le district aussi bien par l'ouest que par l'est. Une patrouille depuis Magburaka jusqu'à Koidu, Konkoworo,

Saima et Koardu, qui est à deux kilomètres de la frontière avec la Guinée. À partir de l'est, le bataillon guinéen a patrouillé depuis Daru jusqu'à Bumumbu, Benda Juma, Gandahun et Woama. Des patrouilles en profondeur ont été menées à trois reprises jusqu'à Kailahun à partir de Daru jusqu'à Buedu.

Le déploiement de la MINUSIL et ses patrouilles ont été chaleureusement accueillis par la population locale et ont eu un effet immédiat et très positif sur la vie économique dans les régions concernées et sur le retour de personnes déplacées. La MINUSIL examine en ce moment la possibilité d'établir une présence permanente à Kambia et à Koidu.

Le contingent pakistanais devrait commencer son déploiement d'ici la fin du mois, avec l'arrivée d'un premier contingent fort de 900 hommes. La brigade pakistanaise arrivera en plusieurs éléments; le déploiement complet des 4 500 hommes devrait être terminé d'ici le début du mois de septembre. Le Secrétariat examine également des offres en provenance du Népal et du Sénégal, en se penchant en particulier sur les questions concernant les équipements de ses contingents éventuels.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais maintenant parler de certaines violations du cessez-le-feu. La MINUSIL a reçu des renseignements selon lesquels il y aurait eu des affrontements entre les Forces de défense civile et le RUF près des champs de Tongo le 19 avril et à Talia, à 9 kilomètres à l'est de Mano Junction, le 6 mai. Les enquêtes de la MINUSIL sur la première violation du cessez-le-feu ont permis d'établir que le RUF a repoussé une attaque menée par les Forces de défense civile. Actuellement, la situation dans la zone s'est stabilisée, et les civils qui avaient fui vers Kenema et Mano Junction ont commencé à rentrer dans leur village. La MINUSIL poursuit son enquête sur le deuxième cas de violation présumée du cessez-le-feu.

On rapporte que les Forces de défense civile auraient reçu l'ordre de ses dirigeants de Freetown de reprendre le district de Kono contrôlé par le RUF. Il faut se souvenir que le district de Kono est une zone clef de production de diamants. Le RUF a soutenu que les attaques des Forces de défense civile contre leurs positions dans le district de Kono ont été menées avec l'assistance de forces guinéennes. La MINUSIL a également reçu des renseignements indiquant qu'il y aurait eu des attaques avec artillerie et hélicoptères de combat

menées par les forces guinéennes contre les positions du RUF près de la frontière entre la Sierra Leone et la Guinée. On espère que le retrait du RUF de Kambia mettra fin à de telles attaques dans cette zone. Entre-temps, nous demandons à toutes les parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue.

L'élargissement de l'autorité du Gouvernement sierra-léonais à l'échelle du pays s'est poursuivi. Les membres du Conseil se souviendront que, dans son neuvième rapport sur la MINUSIL, le Secrétaire général a souligné que le déploiement continu des contingents de la MINUSIL se fait principalement dans le but de faciliter le rétablissement de l'autorité du Gouvernement dans tout le territoire sierra-léonais. En raison de la pression constante exercée par la MINUSIL sur le RUF, des fonctionnaires des secteurs de l'éducation et de la santé ont mené des visites d'évaluation, et des examens scolaires nationaux auront lieu prochainement à Makeni et ailleurs. De plus, le RUF a non seulement accepté mais demandé le déploiement d'une force de police de la Sierra Leone à Lunsar. Le service postal est également en voie d'être rétabli à Lunsar. Cependant, le manque de ressources et de capacité du Gouvernement demeure un obstacle important dans les efforts visant à élargir l'administration civile.

Sur le plan des droits de l'homme, le déploiement continu de la MINUSIL vers l'intérieur du pays a permis l'ouverture du premier bureau des droits de l'homme, à Kenema. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'effort visant à établir une présence permanente en matière de droits de l'homme dans les provinces afin, notamment, de faire un suivi, de préparer des rapports, d'offrir de la formation et de renforcer les capacités dans le domaine des droits de l'homme et du droit international, en mettant l'accent sur l'établissement d'une Commission Vérité et réconciliation. À cet égard, nous avons l'intention d'augmenter les effectifs de la section des droits de l'homme de la MINUSIL, qui passeraient de 14 à 20 professionnels.

Des progrès importants ont été accomplis en vue de la création de la Commission Vérité et réconciliation; on a fait une évaluation initiale des 54 nominations reçues pour les quatre postes nationaux, et le Représentant spécial du Secrétaire général convoquera sous peu ses conseillers, représentant le Conseil interconfessionnel, le Conseil des Chefs suprêmes et la communauté internationale en Sierra Leone, qui l'aideront à établir une liste des meilleurs candidats.

Entre-temps, le Haut Commissaire aux droits de l'homme a choisi trois personnes qui pourraient être membres internationaux de la Commission, et vérifie actuellement que ces personnes sont disponibles. La MINUSIL travaille également avec des organisations non gouvernementales du domaine des droits de l'homme qui ont formé un groupe de travail sur la Commission Vérité et réconciliation, afin de renforcer le sentiment de prise en charge à l'échelle locale. Une campagne de sensibilisation sur la Commission a aussi été entreprise.

S'agissant du VIH/sida, je voudrais souligner que l'ONU accroît ses efforts pour mieux faire connaître les risques associés au VIH/sida à ses contingents sur le terrain. La MINUSIL a organisé des séminaires de sensibilisation pour ses soldats, a fourni des préservatifs à toute la force, et distribuera bientôt, en coordination avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, des cartes d'information sur le VIH/sida conçues spécialement pour les Casques bleus.

Enfin, je voudrais céder la parole à mes collègues du Département des affaires politiques et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, et la Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, Mme Carolyn McAskie, qui feront respectivement des exposés sur les recommandations de la récente Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest et la mission de Mme McAskie dans les pays de l'Union du fleuve Mano.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à Mme Carolyn McAskie, Coordinatrice adjointe des secours humanitaires.

Mme McAskie (*parle en anglais*): Je suis vraiment très heureuse de faire un exposé devant le Conseil au sujet de ma récente mission, particulièrement de concert avec mes collègues, M. Guéhenno et M. Fall, car j'estime que c'est là un bon exemple de la façon dont toutes les composantes du Secrétariat de l'ONU travaillent en étroite collaboration pour faire face à l'évolution d'une situation très complexe dans cette région.

Conformément à la demande du Conseil, nous avons tenté de fournir des cartes en utilisant un rétroprojecteur, mais cette salle ne se prête pas bien à cette technologie; nous avons essayé de le faire, mais les cartes étaient absolument illisibles. Nous avons une carte que nous pourrions distribuer dans quelques ins-

tants. Je pourrai la faire circuler, j'espère, au cours de mon exposé.

Entre le 17 et le 25 avril, je me suis rendue dans les trois pays de l'Union du fleuve Mano, la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria. L'objectif principal de la mission était de procéder à une évaluation de la situation humanitaire dans la sous-région et d'évaluer les mécanismes de coordination humanitaire dans les trois pays de l'Union du fleuve Mano et entre eux. Ceci était tenu pour essentiel vu la dimension régionale de la crise actuelle, les changements récents survenus dans la structure de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), ainsi que les conclusions de la visite du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la récente mission interdisciplinaire en Afrique occidentale dirigée par mon collègue, M. Fall. En outre, le Secrétaire général avait demandé qu'au cours de ma visite je réunisse des vues et des informations pertinentes pour répondre, à la requête du Conseil, au paragraphe 9 de sa résolution 1346 (2000), en particulier sur les façons de faire avancer la question des réfugiés et des personnes déplacées en Sierra Leone et alentour, y compris leur retour dans des zones sûres.

J'étais accompagnée de l'un de nos principaux donateurs, Mme Marika Fahlén, Ambassadeur de Suède pour les affaires humanitaires, ainsi que de membres du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Je dois ajouter que j'ai jugé extrêmement utile que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix se rendent dans un pays tel que la Sierra Leone, théâtre d'une grande mission de maintien de la paix, et je recommande que nous fassions plus souvent ce genre de choses.

En Guinée, nous avons eu la chance d'arriver en même temps que le Secrétaire d'État du Royaume-Uni pour le développement international, Mme Claire Short, et M. Charles Josselin, Ministre français de la francophonie et de la coopération, qui étaient en visite dans la région. Je répète que cela a été très utile.

J'ai rencontré de hautes personnalités des trois gouvernements : en Guinée, le Premier Ministre, en Sierra Leone, le Ministre des affaires étrangères, et au Libéria, les Ministres des affaires étrangères et du plan, et le Comité présidentiel conjoint des affaires humanitaires. Dans les trois pays, comme à l'accoutumée, j'ai

consulté, bien sûr, l'équipe nationale de l'Organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la société civile locale et les médias.

Il est d'une évidence criante que l'approche régionale développée est absolument la bonne, en particulier entre les trois pays de l'Union du fleuve Mano. La principale conclusion de ma mission est la mesure dans laquelle la crise dans chacun de ces trois pays alimente des crises dans les pays voisins. Il n'existe pas une seule frontière qui ne soit touchée, ce qui aggrave les crises humanitaires et rend encore plus évident que leurs solutions doivent s'envisager solidairement.

Permettez-moi de vous parler précisément et brièvement des trois pays. En Guinée, nous avons trouvé un pays qui, après avoir dû, pendant des années, subir le contrecoup de la guerre en Sierra Leone et son coût, se heurte malheureusement aujourd'hui à sa propre crise humanitaire : 200 000 à 300 000 personnes déplacées. La détérioration continue de la situation au Libéria pourrait bien faire augmenter ce chiffre. Nous nous sommes rendus dans la zone de la Languette, Parrot's Beak comme on dit en Sierra Leone, ainsi qu'à Kissidougou et à Gueckedou, et nous avons visité des camps dans la région, y compris des centres de transit à Conakry.

Outre le caractère régional de la crise, il n'a été que trop évident qu'il existe une véritable pénurie d'informations stratégiques d'un pays à l'autre. Nous avons constaté que l'absence d'informations en Guinée sur la situation dans les pays voisins a souvent suscité des propositions pour le retour complet des réfugiés dans leurs pays d'origine. Nous estimons que les conditions propices à un retour en Sierra Leone ou au Libéria n'existent pas actuellement. Nous avons été très heureux de ce que le Gouvernement guinéen nous ait assuré être pleinement attaché à honorer ses obligations au titre de la Convention pour les réfugiés et en fait, collabore de très près avec le HCR dans son approche à deux niveaux. Cette démarche, bien sûr, consiste à la fois à aider les réfugiés proches de la frontière à se réinstaller dans des zones sûres plus loin en Guinée, tout en fournissant de l'aide à ceux qui, de plein gré, traversent les frontières. En fait, le HCR, avec l'appui total du Gouvernement guinéen, a déjà bien commencé à éloigner les réfugiés de la Languette : à ce jour, 40 000 ont été réinstallés, et on prévoit d'achever cette réinstallation dans les 10 jours.

Toutefois, nous avons constaté que cette réinstallation, ainsi que les informations faisant état d'une amélioration de la situation en Sierra Leone, a également incité un plus grand nombre de personnes à tenter de retourner dans le sud de la Sierra Leone en passant par des régions tenues par le Revolutionary United Front (RUF). Ceci impose un lourd fardeau à la communauté humanitaire et crée en fait de graves difficultés pour les réfugiés qui se rendent compte qu'il n'est pas facile de rentrer chez soi. On arrête leur progression quand ils traversent le territoire du RUF, car celui-ci veut les inscrire. Nous avons appris de source directe que des biens avaient été volés, et l'Organisation des Nations Unies enquête sur place car des organisations non gouvernementales internationales ont affirmé qu'en fait des réfugiés ont même été attaqués.

En Sierra Leone, je dirais que cinq grandes questions caractérisent la situation humanitaire. Premièrement, la communauté tente de faire face aux retours spontanés, notamment ceux des personnes parties de Conakry vers Freetown dans le cadre d'un programme planifié. À ce jour, 55 000 personnes environ sont rentrées chez elles, et ce chiffre devrait facilement atteindre les 100 000 au cours des prochaines semaines. La réinstallation dans leurs villages, désormais sûrs, des personnes déplacées dans leur pays a commencé, mais, en outre, il se pourrait que le retrait du RUF de Kambia s'accompagne de nouveaux déplacements. Il faudra continuer à fournir des secours à quelque 400 000 personnes déplacées. Paradoxalement, la Sierra Leone doit faire face à un afflux de réfugiés libériens qui traversent la frontière pour aller dans des régions où, d'après la communauté humanitaire, il n'y a pas de place pour le retour de réfugiés de la Sierra Leone. Ainsi, nous essayons d'arrêter le flot de réfugiés de la Sierra Leone vers le sud-est du pays alors que nous devons faire face à un afflux possible de Libériens qui traversent le fleuve Mano.

En Sierra Leone, vous vous rappellerez que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a récemment été nommé Coordonnateur humanitaire au sein de la MINUSIL. Cette décision a été difficile mais constitue, à mon avis, un fait nouveau tout à fait positif. Le Coordonnateur humanitaire devra toutefois travailler de très près avec les membres de la communauté humanitaire qui n'appartiennent pas à l'ONU afin d'assurer à l'ensemble de la communauté humanitaire que ceci n'implique pas que l'on s'intéressera moins à leurs besoins. Le titulaire actuel devra faire rapport au

bout de quelques semaines de travail, afin de déterminer si la présence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait être renforcée, étant donné que le Représentant spécial adjoint doit s'acquitter d'une très longue liste de responsabilités complexes, y compris les questions relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion et à la gouvernance.

Nous avons constaté que, ces derniers mois, les relations entre la MINUSIL et la communauté humanitaire s'étaient nettement améliorées, et nous en avons été très heureux. Les opérations humanitaires ont quelque peu profité des capacités logistiques de la MINUSIL. Nous nous en félicitons et espérons avoir l'occasion de l'amplifier encore.

La mission s'est rendue dans des camps de personnes déplacées. Nous avons vu les premières d'entre elles retourner dans leurs villages, ce qui est un vrai signe d'espoir. Nous nous sommes rendus dans un des camps de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, d'ailleurs presque vide, et nous avons vu, dans le sud-ouest, des réfugiés que l'on réinstallait ailleurs que dans leur terre d'origine, car leurs foyers, dans le nord, se trouvent encore derrière les lignes du RUF.

À Makeni, nous avons rencontré la direction du RUF, Issa Sesay et ses collègues. Le message que nous leur avons transmis du point de vue humanitaire, a été de demander un accès sûr et libre pour le personnel humanitaire, et la liberté de faire des évaluations et de fournir de l'aide sans être escorté dans ces zones. J'ai bien dit que la capacité de la communauté humanitaire pour accéder aux zones situées derrière les lignes du RUF nécessiterait non seulement que le RUF, qui affirme que nous ne courons aucun danger, s'y engage, mais aussi qu'il fournisse des preuves tangibles dans ce sens, car notre expérience, comme les membres le savent, n'a pas été bonne.

Une des questions que nous avons soulevées, comme signe de bonne foi, est la libération des enfants soldats et des filles. Chaque fois que nous parlons des enfants soldats, j'ai demandé à la communauté humanitaire de souligner que des filles sont enlevées.

J'ai appris ce matin que le RUF aurait remis 97 enfants à l'organisation non gouvernementale Caritas, à Makeni. Je ne connais pas le nombre des garçons ni celui des filles, mais cette première libération de 97 enfants est un très bon signe.

L'une des questions extrêmement difficiles pour la Sierra Leone, avec le renforcement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et l'espoir du rétablissement d'un environnement sûr dans le pays, sera la capacité du Gouvernement à rétablir les services. La communauté humanitaire fait face à des contraintes extrêmes. Nous avons reçu près de 25 % des fonds demandés dans l'appel global, et nous avons lancé un autre appel pour la fourniture de fonds en vue de soutenir l'effort humanitaire. Nous devons nous rappeler que les agents de l'État eux-mêmes font partie des personnes déplacées alors que le Gouvernement essaie de rétablir les services; dans les camps de réfugiés guinéens, il y a des cadres professionnels et des agents de l'État, et le Gouvernement, placé au 175e rang, est déjà en dernière position dans l'Indicateur du développement humain. S'ajoutant aux ravages de la guerre, cela signifie que les plans de rétablissement des services de l'État, alors que la MINUSIL se renforce, nécessiteront une aide considérable au Gouvernement : mise en place de capacités et ressources.

Contrairement à la Sierra Leone où des signes d'espoir semblent réels, la situation au Libéria est caractérisée par un désespoir grandissant. L'on a eu l'impression que la situation politique et militaire se dégradait rapidement. La mission elle-même est d'ailleurs restée à Monrovia, car il était dangereux d'aller dans les zones en crise. Les personnes récemment déplacées apparaissaient quotidiennement en première page des journaux locaux, et on y retrouvait également l'inquiétude du pays face aux sanctions, surtout que cela suivait de quelques jours la visite du Président du Comité des sanctions du Conseil, l'Ambassadeur Mahbubani. Nous avons rencontré des partis d'opposition ainsi des membres du Réseau des femmes pour la paix de l'Union du fleuve Mano, qui tous s'inquiètent vivement des risques de retour à la guerre civile au Libéria. L'on a su que les deux principaux groupes rebelles, ULIMO-K et ULIMO-J, qui se combattaient dans le passé, avaient formé une alliance et qu'en réaction, le Président Taylor mobilise le Front national patriotique du Libéria, désarmé en 1997 et 1998.

On se bat le long de la frontière au nord du district de Lofa – qui jouxte le sud-est de la Sierra Leone et le sud-ouest de la Guinée. Ces combats ont accru le nombre des personnes déplacées au Libéria. Leur nombre serait de 60 000 à 80 000, dont 30 à 50 % déplacées depuis trois ou quatre semaines. La Commission libé-

rienne pour le rapatriement et la réinstallation estime qu'il y a en plus près de 160 000 réfugiés libériens dans la région et près de 75 000 réfugiés de Sierra Leone au Libéria, dont près de 50 % reçoivent une aide du HCR, alors que les autres sont inaccessibles. Comme je l'ai dit, certains des Libériens fuient en Sierra Leone en passant le fleuve Mano, et il est possible que des réfugiés de Sierra Leone au Libéria les accompagnent. Le Gouvernement sollicite une aide, et le Libéria a été inclus dans l'appel global de la région de l'Afrique de l'Ouest, lancé il y a un mois et demi à Genève. Mais nous n'avons encore reçu qu'une somme infime : environ 8 % de cet appel sont à ce jour financés.

Je voudrais mentionner une ou deux conclusions rapides, puis une ou deux recommandations de la visite. Tout d'abord, j'ai donné plusieurs chiffres. Les chiffres sont extrêmement déroutants. Ils évoluent au cours des semaines, et changent avec les déplacements. Et ils changent également dans la mesure où l'accès est meilleur et les estimations plus fines. Je suis donc désolée si les chiffres donnés aux membres ne sont plus les mêmes qu'avant. La raison est que lorsqu'on traite de problèmes de déplacement, on court ce risque. L'on estime globalement que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées est d'environ 1 à 1,5 million de personnes dans les trois pays de l'Union du fleuve Mano.

Comme je l'ai dit au début, la mission a confirmé la nécessité, pour les Nations Unies, de faire face à la situation dans cette partie du monde en tenant pleinement compte de la dynamique régionale. Une compréhension de l'interaction régionale entre les trois pays membres de l'Union du fleuve Mano est vitale pour faire face à la situation humanitaire instable en Sierra Leone, au Libéria et hélas, aujourd'hui, en Guinée.

À cet égard, nous avons confirmé que la coordination, l'échange d'informations et l'analyse devraient être renforcés, non seulement au niveau des pays, mais au plan régional. Les besoins en aide sont toujours considérables, tant pour les réfugiés que pour le nombre croissant de personnes déplacées.

Si les événements de Sierra Leone sont encourageants, l'évolution de la situation dans les deux pays voisins est très préoccupante. Et les nouvelles encourageantes de Sierra Leone suscitent d'autres problèmes : le rétablissement de l'autorité de l'État et les coûts

énormes que cela suppose si on veut maintenir la sécurité dans le pays.

S'agissant des recommandations de la mission, nous préconisons la création d'une capacité sous-régionale par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), pour fournir des mécanismes chargés de faciliter l'échange et l'analyse de l'information stratégique, y compris les données du Système d'information géographique (SIG), sur les événements dans la sous-région, entre l'ONU et ses partenaires en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria, et de soutenir les efforts de planification d'urgence et de mobilisation des ressources au plan sous-régional. Cette présence devrait être liée à la création éventuelle d'un bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, encore que, où qu'on l'établisse, l'élément BCAH n'ait pas besoin d'être attaché au bureau politique, car le BCAH doit se trouver dans l'un des pays en crise.

Il faut aussi permettre d'urgence aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de fournir une aide aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil par le financement du processus d'appel global pour l'Afrique de l'Ouest et le HCR. J'ajoute qu'il faudrait que les donateurs aident, dans le cadre de cet effort, le Réseau des femmes pour la paix de l'Union du fleuve Mano. Nous parlons énormément du rôle des femmes dans la consolidation de la paix, et nous avons là une occasion de faire quelque chose de pratique à cet égard.

Par ailleurs, le BCAH renforcera sa présence en Guinée et au Libéria, et recommande très fermement que la communauté internationale continue de soutenir l'approche à deux niveaux du HCR face au problème des réfugiés de Sierra Leone en Guinée.

Pour terminer, en attendant de trouver une solution au mécanisme assurant un meilleur accès des acteurs humanitaires aux capacités logistiques de la MINUSIL, nous appelons les donateurs à accroître leur soutien à l'opération logistique du Programme alimentaire mondial (PAM) en Sierra Leone. Les organismes de secours utilisent les hélicoptères du PAM pour des missions d'évaluation et d'évacuation de malades.

Enfin, des fonds sont également nécessaires pour édifier la capacité du Gouvernement pour fournir des services de base dans les zones nouvellement libérées. La grave situation des personnes déplacées, des réfugiés et autres groupes vulnérables est aggravée par une

pauvreté endémique et de faibles capacités étatiques ainsi que par la réaction toujours insuffisante de la communauté internationale aux appels à l'aide internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall.

M. Fall : Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que le 10 avril, suite à la fin de la mission que j'ai eu le privilège de conduire en Afrique de l'Ouest, j'ai eu une première occasion de présenter aux membres du Conseil un exposé sur ladite mission, en partageant avec eux les détails des modalités, de la planification, de l'exécution et des principales recommandations issues de la mission.

Nous avons souvent décrit le projet ouest-africain comme comprenant essentiellement trois aspects : la mission elle-même, le rapport et enfin, l'application des recommandations de l'accord. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui, nous sommes dans la phase la plus importante de ce triptyque, en ce sens que le moment est venu maintenant de penser à mettre en oeuvre les recommandations issues du rapport.

Voilà pourquoi le Groupe de travail qui avait été mis en place par le Secrétaire général avant même l'envoi de la Mission en Afrique de l'Ouest est en train de continuer à se réunir en vue de réfléchir aux modalités pratiques de la mise en oeuvre des recommandations. Voilà pourquoi, également, nous avons pris contact avec les principaux partenaires potentiels pour leur demander leur point de vue sur la mise en oeuvre des recommandations afin que, dès le départ, il y ait un dialogue entre toutes les parties prenantes à la mise en oeuvre des recommandations de la Mission.

Les recommandations ont été présentées au Conseil. Elles couvrent plusieurs aspects, dont certains entrent dans le cadre des compétences directes du Conseil de sécurité. C'est la raison pour laquelle je voudrais aujourd'hui axer essentiellement mon exposé sur ces recommandations qui concernent directement le Conseil de sécurité. Au sujet de ces recommandations, nous sommes en train d'identifier au niveau des départements, des services, des agences qui pourrait être responsable de quoi, selon quel calendrier et à partir de quelles modalités pratiques.

À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur trois catégories de recommandations qui concernent direc-

tement le Conseil. La première concerne les recommandations concernant l'impact des conflits en Afrique de l'Ouest dans quatre pays, dont la plupart se trouvent dans l'Union du fleuve Mano, et sous cet angle-là, je pense que ces recommandations viennent en complément des exposés qui viennent d'être faits par mes collègues. La deuxième catégorie a trait à des recommandations de caractère institutionnel faites par la Mission interinstitutions. Enfin, la troisième catégorie série un certain nombre de recommandations sur des sujets qui dépassent largement le cadre des frontières et qui appellent une attention particulière de la part du Conseil.

S'agissant de la première catégorie, il s'agit d'abord de l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le dialogue entre les différents chefs d'État de la sous-région de l'Union du fleuve Mano. En effet, le Conseil se souviendra – et M. Guéhenno, le Secrétaire général adjoint, l'a rappelé tantôt – que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a tenu récemment un sommet à Abuja et a mis en place un comité de médiation au plus haut niveau, c'est-à-dire au niveau des chefs d'État, comprenant notamment le Mali, le Togo et le Nigéria. Et ces chefs d'État ont été choisis es qualité, en ce sens que M. Konaré est Président en exercice de la CEDEAO, M. Eyadema est Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, et M. Obasanjo est le Président du principal pays qui s'est investi dans les opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest. Force est de constater que malgré cette initiative, il n'a pas encore été possible de faire asseoir les trois chefs d'État autour d'une même table de discussion. L'idée même d'organiser une réunion préparatoire des ministres des affaires étrangères de ces trois pays n'a pas trouvé meilleur écho au niveau de tous les interlocuteurs potentiels. C'est dire que la situation n'a cessé de se dégrader depuis la Mission que j'ai conduite en Afrique de l'Ouest. Et déjà dans le rapport, nous suggérions que les membres du Conseil de sécurité fassent en sorte, de concert avec les membres de la CEDEAO, que le dialogue puisse être établi. C'est pourquoi je renouvelle cette recommandation, notamment à l'adresse des membres du Conseil de sécurité ayant une influence sur un ou plusieurs chefs d'État concernés. Il est évident que la situation, qui s'est détériorée sur le plan militaire – avec, notamment, l'aggravation de la situation au niveau du Libéria – permet aujourd'hui, paradoxalement, d'engager un dialogue sur des bases susceptibles d'être beaucoup plus pérennes. Parallèlement, il serait souhaitable que

le Conseil puisse encore une fois lancer un appel en direction des trois chefs d'État pour les inciter à nouer le dialogue.

Le deuxième aspect sur lequel le rapport a mis l'accent dans la sous-région était la situation en Sierra Leone. Toutefois, suite aux exposés de mes deux collègues, je me limiterai non pas à évoquer la relance du processus de paix, non pas à évoquer la situation humanitaire, mais peut-être simplement à souligner combien il importe, dans le cadre du récent Sommet d'Abuja, qui ouvre une occasion de relance du processus de paix, d'envisager dans toutes ses dimensions et dans toutes ses implications l'organisation d'élections en Sierra Leone à la fin de l'année. En effet, la Mission estimait, au regard de la situation prévalant en Sierra Leone, qu'il était pour le moins prématuré d'envisager d'organiser des élections en Sierra Leone à la fin de l'année dans un pays dont une large part est encore sous l'autorité de facto du Revolutionary United Front (RUF) et dont une bonne partie de la population est composée soit de personnes déplacées à l'intérieur soit de réfugiés se trouvant à l'extérieur.

S'agissant de la Guinée, la Mission a suggéré la tenue d'une conférence internationale de mobilisation de fonds pour aider la Guinée à faire face à la situation humanitaire et sociale qui la caractérise. Le Conseil se souviendra qu'en 1999, une première table ronde avait été organisée et que, malheureusement, le projet de tenir une seconde conférence internationale n'a pas pu se concrétiser depuis lors, en raison d'abord de la situation politique en Guinée et, deuxièmement, de la dégradation de la situation dans la région de l'Union du fleuve Mano. La Mission est d'avis que, face aux menaces qui pèsent actuellement sur la stabilité de la Guinée, face à l'impact de la présence des réfugiés en Guinée qui constituent jusqu'à 10 % de la population, face au poids que représentent ces réfugiés depuis de très longues années, la Guinée qui, par ailleurs, fait un effort remarquable pour redresser sa situation macroéconomique – comme le savent les institutions de Bretton Woods – mériterait d'être davantage soutenue. Et c'est pourquoi la Mission renouvelle la proposition de tenir une telle conférence internationale.

En ce qui concerne la Guinée-Bissau qui se trouve géographiquement en dehors de l'Union du fleuve Mano, une situation de précarité et d'instabilité prévaut dans ce pays à la suite d'une longue crise qui s'est déroulée en trois étapes – le renversement du gouvernement légal du Président Nino, la mise en place

d'une longue transition dominée par les militaires puis finalement l'organisation d'élections présidentielles et législatives pour mettre en place un nouveau régime – et qui a laissé des traces dans les structures sociales et économiques du pays. Il subsiste en particulier une instabilité politique et économique du fait, d'une part, de la baisse des ressources dont dispose ce pays, notamment le prix des noix de cajou qui s'est vu baisser de 40 % au niveau international et, par ailleurs, que les bailleurs de fonds se sont abstenus de donner suite à l'engagement pris en 1998 de venir au secours de ce pays. La situation qui s'y trouve est donc extrêmement fragile. Nous pensons que, compte tenu de cette situation et, par delà, des conditions traditionnelles que les institutions financières imposent aux pays au sortir de crise, il importe d'organiser une conférence internationale sur le financement du développement et des besoins humanitaires pressants en Guinée-Bissau.

Enfin, en Côte d'Ivoire, la Mission a pu se rendre compte que la situation économique de la Côte d'Ivoire devait être prise en compte non pas intrinsèquement seulement mais aussi de façon extrinsèque, c'est-à-dire compte tenu de l'impact économique de la Côte d'Ivoire sur les autres pays de la sous-région en général et sur les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en particulier dont elle représente 40 % du pouvoir économique. Voilà pourquoi la Mission a proposé ici que, parallèlement aux pressions et influences exercées sur le gouvernement ivoirien pour l'amener à engager effectivement un dialogue conséquent pour la réconciliation nationale, il était important de faire en sorte que la crise économique et financière de la Côte d'Ivoire ne s'aggrave pas de façon à ne pas l'exacerber par ses influences sur l'Union économique et monétaire. Voilà pourquoi nous avons également ici proposé une assistance de la communauté internationale.

Il se trouve que, depuis la fin de notre mission, la Commission internationale d'enquête mise en place par le Secrétaire général est revenue à New York et est en train d'élaborer son rapport et ses conclusions sur les graves violations des droits de l'homme qui ont eu lieu au cours des élections présidentielles. La Commission considère que, d'ici à la fin du mois, elle devrait pouvoir remettre son rapport. Rien dans les entretiens que nous avons eus avec le président de la Commission ne vient interférer négativement avec la proposition de notre Mission pour la tenue d'une telle réunion d'appui à la Côte d'Ivoire.

Voilà les recommandations qui appartiennent à la première catégorie. En ce qui concerne les recommandations relatives à la deuxième catégorie – c'est-à-dire de caractère institutionnel –, elles sont essentiellement de deux types.

D'abord, la Mission a proposé la mise en place d'un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Ceci est la conséquence logique de l'accueil favorable qui a été réservé à l'idée que le Conseil lui-même a initiée au départ à la suite de sa mission dans les pays de l'Union du fleuve Mano, en octobre de l'année dernière. La mission avait reçu de la part du Secrétaire général la directive d'envisager une approche sous-régionale globale et intégrée des problèmes de l'Afrique de l'Ouest plutôt que de continuer à agir de façon sectorielle et séparée, pays par pays. À la suite donc de l'accueil favorable qui a été réservé à cette approche, nous avons proposé la mise en place d'un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest dont les compétences ont été clairement spécifiées dans le rapport et dans les recommandations et sur lesquelles je n'éprouve pas le besoin de revenir.

Depuis la Mission, nous avons communiqué le rapport à la Commission économique des Nations Unies (pour l'Afrique), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque mondiale, l'Union européenne, les équipes des Nations Unies sur le terrain ainsi que d'autres partenaires en vue de leur demander leurs points de vue, leurs observations et leurs recommandations concernant la mise en oeuvre de cette proposition de création d'un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Naturellement, des observations ou des préoccupations peuvent être exprimées quant au risque d'une bureaucratisation de cet organe. La Mission a mûrement réfléchi à toutes ces implications. Le Bureau doit avoir pour rôle principal de mettre ensemble, d'harmoniser et d'utiliser les synergies existantes entre les différents organismes des Nations Unies déjà présents sur le terrain et avec les autres partenaires pour créer cette dynamique d'une approche globale et intégrée pour faire face aux besoins prioritaires de l'Afrique de l'Ouest. Voilà pourquoi la Mission considère qu'il ne s'agira pas d'un Bureau budgétivore mais qui pourra être composé du minimum de personnel nécessaire. Nous espérons que le Conseil pourra exprimer son soutien au Secrétaire général pour la création de ce bureau.

La deuxième recommandation institutionnelle est la création d'un groupe de travail interinstitutions. Il existe déjà, comme je l'ai rappelé au Conseil puisqu'il a précédé l'envoi de la mission sur le terrain. Mais il s'agit aujourd'hui de lui donner des bases beaucoup plus pérennes mais en même temps de faire face aux conséquences économiques et financières de cette base pérenne.

Voilà en ce qui concerne les recommandations d'ordre institutionnel. Je voudrais passer maintenant à la dernière catégorie des recommandations, à savoir les recommandations sur des questions transfrontalières d'importance prioritaire. La première recommandation a trait aux opérations de paix et de sécurité dans la région de l'Union du fleuve Mano. Nous avons noté à cet égard au cours de notre mission les préoccupations exprimées par les chefs d'État de la CEDEAO face à la nécessité d'envisager dans le contexte global de l'approche intégrée les opérations de paix et de sécurité surtout dans la région de l'Union du fleuve Mano de façon à tenir compte des interrelations. Je n'ai pas besoin de paraphraser Mme MacAskie qui, tout à l'heure, a insisté au plan humanitaire sur cette interrelation et a estimé qu'il était difficile de traiter des problèmes humanitaires en séparant les pays les uns des autres.

C'est dans ce contexte bien précis qu'il faut situer la proposition faite par plusieurs de nos interlocuteurs et dont nous nous sommes faits l'écho concernant l'élargissement du mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) à la Guinée et au Libéria. Ceci d'autant plus que, selon nos interlocuteurs, cela aurait permis non seulement de faire face aux problèmes de la Sierra Leone mais aussi de créer les conditions pour une observation de la situation à la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone et à la frontière entre la Guinée et le Libéria.

La Mission ne se fait aucun doute sur le caractère très controversé de cette proposition. Elle avait le devoir d'en rendre compte à qui de droit et depuis notre arrivée, le Département du maintien de la paix et le Département des affaires politiques se sont concertés sur cette idée qui, nécessairement, méritera davantage de réflexion mais, encore une fois, il faut rappeler que cette proposition se place dans le contexte global de l'approche intégrée et sous-régionale pour laquelle notre mission avait été envoyée sur le terrain.

La deuxième recommandation porte sur le dialogue et la réconciliation nationale. Nous avons été nom-

breux à constater, dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, le fait que c'est l'absence de dialogue et de réconciliation nationale qui était de nature soit à créer des situations de marginalisation et d'exclusion favorable à l'éclosion de crises, soit à aggraver les crises qui existent déjà.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devra avoir à coeur d'axer son intervention en matière de prévention et de règlement des conflits sur la question de la réconciliation nationale. À cet égard, nous avons été frappés par la part décisive prise par les mouvements féminins pour promouvoir des solutions négociées, notamment entre les États membres de l'Union du fleuve Mano. Mme McAskie a, dans son rapport, mis l'accent sur ce rôle des organisations de la société civile féminines. Je n'aurais pas besoin donc d'insister davantage.

Mais que le Conseil me permette de dire que ces organisations féminines n'ont que leur bonne volonté. Elles manquent terriblement de ressources et de capacités. Sachant l'impact qu'elles peuvent avoir sur un processus de prévention, de gestion et de règlement des conflits, je ne peux m'empêcher de lancer un appel à la communauté internationale en général, au Conseil en particulier, pour une assistance conséquente à ces mouvements de la société civile.

Le troisième élément porte sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Notre mission a été frappée par les critiques qui ont été faites en Afrique de l'Ouest à l'égard des Nations Unies. Nous venions trop tard, nous adoptions des mandats qui n'étaient pas en adéquation avec les réalités, et dès qu'un accord de paix était conclu, nous nous empressons de nous retirer. Enfin, et surtout, les processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinsertion étaient très souvent bâclés par manque de ressources financières.

Nos interlocuteurs ont relevé, qu'il s'agisse du Libéria ou de la Sierra Leone, que ces processus de désarmement et de démobilisation avortés ont été une des causes de la reprise ou de l'extension ou de l'aggravation des conflits en Afrique de l'Ouest. En effet, abandonnés à leur sort, les ex-combattants, pour la plupart des jeunes, n'ont d'autres ressources, après quelques mois d'attente, que de retourner à ce qu'ils savent faire, c'est-à-dire manier les armes. En plus, dans un environnement économique complètement

déshérité, avec un environnement de pauvreté évident, il y a là des risques graves si un programme de réinsertion et de réhabilitation conséquent n'est pas envisagé, que plutôt que d'être partie à la solution des problèmes, la communauté internationale ne soit partie à l'aggravation des problèmes.

Voilà pourquoi nous lançons un appel pour que ces processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinsertion soient envisagés dans un contexte beaucoup plus vaste, géographiquement, pour impliquer plusieurs pays imbriqués comme c'est le cas pour l'Union du fleuve Mano, mais aussi économiquement et socialement pour envisager une réinsertion à moyen et à long terme pour les ex-combattants, en particulier pour les jeunes filles et les jeunes garçons.

À cet égard, je voudrais rappeler au Conseil que l'une des conclusions de la réunion d'Abuja à laquelle M. Guéhenno vient de faire allusion est précisément la reprise du processus de démobilisation, de désarmement en Sierra Leone, et qu'il est peut-être nécessaire que les leçons soient retenues, afin que cette fois-ci, des ressources suffisantes soient envisagées pour ce processus.

L'élément suivant porte sur la prolifération des armes. C'est une question suffisamment connue et, à quelques semaines de la tenue ici à New York même d'une séance de l'Assemblée générale sur cette question de la circulation des armes légères, il faut simplement rappeler les efforts déployés en Afrique de l'Ouest par la CEDEAO, dans le cadre de son moratoire pour arrêter la circulation des armes et la contrôler.

C'est pourquoi la Mission a proposé que les États Membres des Nations Unies et, en particulier, les États membres du Conseil de sécurité s'investissent plus particulièrement aux côtés de la CEDEAO dans ce processus. La Mission a même proposé que des sanctions soient envisagées contre les États qui contreviendraient à ce moratoire, qu'il s'agisse d'États dans la sous-région ou qu'il s'agisse d'États fournisseurs d'armes, extérieurs à la sous-région.

L'avant-dernier point qui est source de propositions spécifiques de caractère transfrontalier est le problème des opérations de maintien de la paix. Ici, nous avons voulu particulièrement mettre l'accent sur les conditions dans lesquelles plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest sont invités à participer aux opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous avons souhaité,

nous faisant l'écho de l'opinion de la plupart de nos interlocuteurs que, de façon générale, les Nations Unies proposent aux pays de l'Afrique de l'Ouest, lorsqu'ils sont invités à participer à des opérations de maintien de la paix, à choisir l'option selon laquelle il appartient aux pays de fournir les contingents, mais qu'il appartient aux Nations Unies de fournir les équipements. C'est ce qu'on appelle le contrat de location sans services. Et cette option est beaucoup plus en conformité avec les ressources financières des pays de la sous-région, l'expérience en Sierra Leone ayant montré que les pays qui ont opté pour les contrats de location avec services n'ont pas été en mesure de faire face à ces obligations en ce qui concerne l'équipement et le niveau d'équipement.

Depuis notre arrivée, le Département des affaires du maintien de la paix est en train d'examiner cette question en rapport avec des discussions ultérieures. Nous espérons que, de ces discussions, sortiront des propositions susceptibles de régler définitivement ce problème qui est souvent, par ailleurs, utilisé comme une raison pour dire que les pays de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas l'équipement nécessaire pour pouvoir participer à des opérations de maintien de la paix.

Enfin, dernière proposition d'ordre transfrontalier : c'est dans le cadre du rôle du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest de mettre l'accent, de façon centrale, sur les questions de gouvernance et des droits de l'homme, notamment dans le contexte de la prévention, de la gestion, des règlements des conflits et de la construction de la paix après le conflit. En effet, c'est souvent en raison des violations des droits de l'homme et de la mauvaise gouvernance que débudent les crises. Il est important que le Bureau des Nations Unies joue ici un rôle beaucoup plus actif en matière de diplomatie préventive, de concert avec les institutions de la CEDEAO.

Voilà quelques-unes des principales recommandations de la Mission que j'ai eu l'honneur de diriger, qu'il s'agisse de recommandations portant sur quelques aspects des pays particulièrement affectés par la crise en Afrique de l'Ouest, qu'il s'agisse de recommandations de caractère institutionnel ou qu'il s'agisse enfin de recommandations transfrontalières portant sur des questions prioritaires en Afrique de l'Ouest.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fall de son exposé et du résumé des recommandations de la Mission.

Je voudrais maintenant ouvrir le débat et donner la parole aux membres du Conseil.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, vous remercier d'avoir organisé une séance publique du Conseil de sécurité consacrée à l'examen d'ensemble de la situation en Afrique de l'Ouest. Nous sommes reconnaissants, à cet égard, à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et à Mme Carolyn McAskie, Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, de leurs exposés très utiles. L'un et l'autre nous ont décrit une situation qui, du reste, a été campée avec courage et lucidité dans l'excellent rapport que nous a présenté M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Ce rapport a, d'une part, établi très clairement que les problèmes auxquels est confrontée l'Afrique de l'Ouest ne sont pas seulement des problèmes nationaux, mais bien transnationaux, comme l'attestent à suffisance les répercussions du conflit sierra-léonais. D'autre part, le rapport a clairement identifié les immenses besoins de développement de la sous-région, et formulé, par la suite, des recommandations pratiques, pertinentes et, à nos yeux, réalisables.

Je voudrais m'appuyer sur ce double constat pour mettre l'accent sur les points qui, de l'avis de ma délégation, et dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui, méritent qu'on y accorde une attention particulière.

C'est d'abord l'urgence d'une solution à la question des réfugiés et des personnes déplacées. Cette question a été bien cernée par Mme McAskie et je n'y reviens que pour souligner que nous sommes également d'avis qu'il est impératif de garantir la sécurité de l'accès aux réfugiés et de favoriser les conditions de leur retour dans des zones sécurisées de leur pays d'origine. Dans cette perspective, nous appuyons la recommandation relative au renforcement de la présence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Guinée et au Libéria en vue de soutenir les efforts visant à faire face aux besoins humanitaires croissants dans la sous-région ouest-africaine. Comment ne pas souscrire également à l'appel à la communauté internationale et aux gouvernements concernés pour apporter leur appui à l'action du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en faveur d'une relocalisation des réfugiés sierra-léonais en Guinée et de leur retour volontaire?

Je voudrais ensuite me concentrer sur la nécessité de trouver des solutions durables aux besoins et aux problèmes prioritaires devant lesquels se trouve l'Afrique de l'Ouest.

Et d'abord, le besoin de paix. Comme on le sait, la sous-région ouest-africaine est secouée, depuis plus d'une décennie, par des conflits multiples dont les répercussions ont entraîné, notamment, une détérioration progressive des relations entre les pays de l'Union du fleuve Mano. Je ne vais pas répéter ici toutes les initiatives et actions de la CEDEAO en vue de résoudre ces conflits. Je me bornerai à souligner l'attachement de la CEDEAO à une solution politique globale concernant l'ensemble des pays et des partenaires concernés, et je remercie au passage M. Guéhenno et M. Fall d'y avoir apporté témoignage.

Ainsi, s'agissant de la situation en Sierra Leone, il importe, comme le stipule du reste la résolution 1346 (2001) du Conseil de sécurité, que « toutes les parties au conflit (s'emploient à) intensifier leurs efforts sur la voie de l'application pacifique » de l'Accord de cessez-le-feu signé à Abuja, le 10 novembre 2000. Cette référence est importante pour nous, car nous sommes également d'avis que la pression militaire ne suffira pas à produire une solution durable au conflit sierra-léonais et à ses conséquences préoccupantes, notamment la persistance des incursions armées le long des frontières de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone.

Mais, on le sait aussi, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre. C'est aussi l'existence d'un cadre politique et économique viable, c'est-à-dire l'édification et la consolidation de l'état de droit, la promotion d'une politique d'éducation et de santé véritable, la lutte contre la pauvreté, bref la bonne gouvernance.

Il s'agit, à cet égard, de renforcer la sécurité et de promouvoir le développement économique à l'intérieur comme à l'extérieur de chaque pays de la sous-région. Dans cette perspective, il est essentiel de renforcer les capacités locales de prévention des conflits, notamment le *Mano River Women's Peace Network* qu'évoquait, il y a un instant, Mme McAskie, et, plus généralement, le mécanisme d'alerte précoce de la CEDEAO destiné à la collecte et au traitement d'information à travers des bureaux ouverts à Banjul, Cotonou, Monrovia et Ouagadougou ou encore le moratoire de la CEDEAO sur la fabrication, l'importation et l'exportation d'armes légères en Afrique de l'Ouest.

Il est tout aussi essentiel de donner aux pays concernés les moyens d'accélérer le processus de paix, notamment la mise en oeuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Ce fut, notamment, le cas au Mali où, au sortir d'une rébellion armée dans le nord du pays, les autorités ont, à la fois, favorisé l'intégration des ex-rebelles dans tous les rouages de l'administration et dans l'armée nationale et leur réinsertion à travers une nouvelle politique de décentralisation et le financement de projets de développement efficaces.

Au demeurant, le rapport de la Mission interinstitutions esquisse sur toutes ces questions une approche globale, régionale et intégrée à laquelle nous souscrivons pleinement. À cet effet, nous appuyons la recommandation relative à la création d'un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui pourrait être l'oeil des Nations Unies sur le terrain, servir d'interlocuteur utile avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que la CEDEAO, notamment pour la relance des processus de paix et de développement économique en Afrique de l'Ouest.

Dans le même ordre d'idées, le rapport souligne, et nous nous en réjouissons, la nécessité de développer davantage la coordination et la coopération entre les Nations Unies et la CEDEAO en vue d'un véritable partenariat, notamment face aux implications régionales du conflit sierra-léonais. À cet égard, il nous paraît utile d'examiner plus en avant la recommandation de la CEDEAO d'élargir le mandat de la MINUSIL. Il importe tout autant de répondre positivement et concrètement à l'offre de la CEDEAO, faite en mai 2000, de renforcer l'effectif de la MINUSIL de 3 000 hommes qui présentent l'avantage de la connaissance du terrain et d'un déploiement rapide et efficace.

De même, l'appui politique des Nations Unies, en l'occurrence le Conseil de sécurité, et la fourniture de moyens matériels et techniques par la communauté internationale sont indispensables à la bonne exécution de l'initiative de la CEDEAO de déployer une force multinationale de l'ECOMOG le long des frontières de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone.

Comment ne pas rappeler aussi qu'une coopération étroite des Nations Unies avec la CEDEAO est nécessaire à l'application voulue des sanctions édictées par la résolution 1343 (2001) à l'encontre du Libéria?

Je voudrais, pour terminer, remercier le Secrétaire général d'avoir dépêché une mission interinstitutions

en Afrique de l'Ouest, ainsi que M. Ibrahima Fall et les membres de ladite mission pour l'important travail réalisé dans la recherche de solutions durables aux besoins et problèmes prioritaires devant lesquels se trouve l'Afrique de l'Ouest. Nous attendons avec intérêt que les dispositions voulues soient prises pour décliner en mesures concrètes les recommandations pratiques, pertinentes et réalisables contenues dans le rapport de la Mission. La CEDEAO est prête à jouer tout son rôle dans cet exercice.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous avons eu trois exposés très utiles ce matin, et je suis moi aussi reconnaissant aux trois personnes qui les ont faits, sur la base de leur expérience très récente dans la région. Je vais aborder très brièvement chacun de ces trois exposés.

Le Secrétaire général adjoint Guéhenno a mentionné les progrès réalisés lors de la réunion entre le Comité des Six du Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Gouvernement de la Sierra Leone, l'ONU et le Revolutionary United Front (RUF), à Abuja le 2 mai. Nous sommes très reconnaissants à la CEDEAO d'avoir facilité cette réunion, ainsi qu'à l'Ambassadeur Ouane de nous avoir mis au courant ce matin.

Je voudrais d'abord dire, en guise d'introduction, que le Royaume-Uni demeure tout à fait déterminé à instaurer la paix en Sierra Leone et chez ses voisins, en appuyant les efforts déployés par le Gouvernement de la Sierra Leone, l'ONU et la communauté internationale dans cette sous-région. Nous avons déjà consacré plusieurs centaines de millions de dollars à cet objectif et nous n'allons pas cesser d'espérer que notre investissement portera des fruits, sous la forme d'une stabilité et d'un développement orthodoxe en Sierra Leone et chez ses voisins – ce que l'Ambassadeur Ouane a appelé ce matin la « bonne gouvernance » dans l'ensemble de la région. Nous nous félicitons donc de ce que le RUF ait renouvelé son engagement, lors de ce que nous appelons « Abuja II », de se conformer aux dispositions de l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja du 10 novembre et ait accepté de se retirer de Kambia. L'accord du RUF pour permettre à l'armée de la Sierra Leone, en collaboration avec la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), de déployer des contingents à la frontière entre la Sierra Leone et la Guinée réduira les tensions dans la région. Il s'agit d'une mesure importante pour protéger l'intégrité ter-

ritoriale de la Sierra Leone et apaiser la situation au sud-ouest de la Guinée.

Nous espérons maintenant pouvoir constater un regain immédiat du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Sierra Leone et, à cet égard, nous attendons avec intérêt de connaître le résultat de la réunion qui se tiendra à Freetown le 15 mai entre la MINUSIL, le Gouvernement de la Sierra Leone et le RUF, car cette réunion doit absolument entraîner des résultats immédiats sur le terrain. Il appartient au RUF de prouver à la communauté internationale qu'il est réellement attaché à la paix, et nous voulons voir bientôt des preuves manifestes qu'il respecte les dispositions de l'accord conclu à Abuja le 2 mai, à savoir que la MINUSIL peut déployer librement ses contingents dans toute la Sierra Leone afin de rétablir l'autorité du Gouvernement sierra-léonais; désarmement immédiat; et restitution des armes et des munitions du Groupe de surveillance institué par la CEDEAO saisies l'an dernier – ce qui aurait dû se produire il y a six mois. Nous espérons que ce processus sera achevé d'ici le 30 mai.

J'ai quelques questions à poser au Secrétaire général adjoint. Tout d'abord, estime-t-il que la tendance qu'il observe actuellement en Sierra Leone, avec ces accords et l'espoir de leur mise en oeuvre, est conforme à nos attentes que la situation pourra s'améliorer suffisamment pour que des élections – partie intégrante du processus de consolidation de la paix en Sierra Leone – aient lieu d'ici une dizaine de mois? J'ai une deuxième question de détail à propos des attaques prétendues des Forces de défense civile contre des positions du RUF dans la partie orientale de la Sierra Leone. Est-il clair que ces forces étaient responsables de ces attaques, car il y a des doutes quant à ce qui s'est vraiment passé? Nous posons cette question parce que le RUF a, bien sûr, constamment manqué jusqu'ici à son engagement de mettre en oeuvre l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja.

Je suis aussi particulièrement reconnaissant à Carolyn McAskie de sa déclaration. Le Royaume-Uni demeure très préoccupé par la situation humanitaire dans la région et estime essentiel d'accroître la coordination à cet égard. Nous convenons que la présente réunion illustre ce besoin. Nous sommes conscients du nombre croissant de personnes déplacées, surtout en Guinée, et nous estimons essentiel que les efforts humanitaires en Guinée soient renforcés par la nomination d'un coordonnateur humanitaire à Conakry. Est-ce

qu'une date a été fixée à cet égard? Nous devons également avoir une idée plus précise et du nombre de réfugiés qui, en Guinée, doivent être réinstallés hors des zones de conflit et du calendrier prévu pour mener à bien cette entreprise. Nous nous intéressons à l'idée d'établir un bureau sous-régional du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Y a-t-il un calendrier précis pour l'ouverture de ce bureau?

Incidemment, nous notons, nous aussi, ce qu'elle a dit de la qualité et du haut niveau des membres du Réseau des femmes pour la paix de l'Union du fleuve Mano, et nous sommes d'accord avec le Sous-Secrétaire général Fall, qui a fait un lien entre la réconciliation nationale et l'impact que peuvent avoir de telles organisations de la société civile.

Je remercie également le Sous-Secrétaire Fall pour son exposé et pour sa conduite de la Mission inter-institutions en Afrique de l'Ouest. Le rapport de la Mission illustre bien la nécessité d'un effort plus collectif et plus intégré de l'ONU, dans le cadre duquel les dimensions du développement économique et de la situation humanitaire seraient prises en compte dans l'analyse faite par le système de l'ONU et dans sa réaction – autrement dit une vraie stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest. Bon nombre de ses recommandations renforcent les conclusions générales du rapport Brahimi dans ce contexte et font avancer celles qui figurent dans le rapport de la mission du Conseil en Sierra Leone en octobre dernier. J'ai déjà dit que nous appuyons la création d'un groupe de travail intégré pour cette sous-région, et nous espérons que l'on donnera suite d'urgence à cette proposition.

Il convient de souligner en particulier, dans le rapport, le message lancé à la Mission par les chefs d'État de la région, qui estiment qu'une plus grande intégration sous-régionale de la politique, de la sécurité, de l'économie et de la société doit demeurer un objectif clef pour le système de l'ONU si l'on veut trouver des solutions durables au conflit et aux souffrances humanitaires tragiques qui en découlent. De plus en plus, nous avons des preuves de la nécessité de renforcer les institutions régionales et sous-régionales afin de prévenir les conflits et de mettre au point une action globale pour renforcer les efforts de consolidation de la paix. Le rapport Fall fait ressortir cet élément; pourtant, nous croyons, comme lui, que les relations entre les pays voisins dans la région de l'Union du fleuve Mano se sont récemment détériorées. Il est évident qu'une action plus intensive s'impose à cet égard.

Le rapport contient un certain nombre de recommandations qui ont une incidence sur la composante opérationnelle de l'effort de l'ONU en Afrique de l'Ouest. Ces recommandations méritent d'être sérieusement et soigneusement examinées, et le Royaume-Uni a déjà entrepris cette tâche. Nous avons noté les constatations du rapport sur la coordination et la stratégie, et nous espérons que ces analyses et évaluations importantes s'accompagneront d'un effort sérieux de la part du système intergouvernemental de l'ONU pour faire le point sur leurs implications et déterminer comment nous pouvons le mieux relever collectivement ces défis.

La capacité de la CEDEAO en tant qu'institution régionale est un aspect essentiel à cet égard. Le rapport Fall en demande le renforcement dans les domaines qui devraient mieux lui permettre d'agir comme moteur de l'intégration sous-régionale et d'une coopération accrue entre le système de l'ONU et la CEDEAO. Nous devrions considérer comment nous, le Conseil, pourrions établir une relation plus opérationnelle dans la CEDEAO. Là, j'espère que l'Union européenne prêterait grande attention aux recommandations faites dans ce domaine. Je pense qu'il est temps que certains donateurs individuels examinent également quel type d'aide ils peuvent fournir pour la régénération de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en tant qu'institution opérationnelle.

Nous nous félicitons de la proposition qui a été faite d'ouvrir un bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, mais il faudrait qu'il soit complémentaire et ne diminue pas la souplesse et la capacité d'intervention de la structure de commandement d'une mission des Nations Unies dans la région, comme par exemple la MINUSIL. Face à la situation humanitaire alarmante dans les pays de l'Union du fleuve Mano, le rapport Fall recommande l'élargissement des fonctions et du mandat de la MINUSIL. Je note qu'il n'y avait pas de représentant du Département des opérations de maintien de la paix dans la mission Fall. Je dois dire que, compte tenu de l'histoire de la MINUSIL et de la nécessité d'une action concentrée en ce qui concerne la situation sécuritaire en Sierra Leone au cours des prochains mois, l'élargissement du mandat n'est sans doute pas une bonne idée à l'heure actuelle. Il faut un travail diplomatique et politique intense pour rétablir les relations entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone avant de pouvoir envisager une opération

de maintien de la paix élargie. Ce travail intensif devrait être mené dans un cadre de la CEDEAO.

Comme Mme McAskie l'a clairement indiqué, la situation humanitaire au Libéria se dégrade rapidement. Il est désormais plus que jamais important que le Président Taylor et le Gouvernement libérien respectent la résolution 1343 (2001). Le Conseil a clairement annoncé sa détermination à cet égard, et nous devons assurer le suivi de cette question avec énergie. Nous ne sommes pas encore sûrs que le Président Taylor ait compris qu'il fallait respecter cette résolution à 100 %. Les sanctions seront levées dès que le Conseil de sécurité sera sûr que l'on aura répondu à ses exigences. En attendant, il est essentiel d'assurer que l'embargo sur les armes, les interdictions de voyage et l'embargo sur les diamants soient suivis d'effets. Nous demandons à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de mettre pleinement en oeuvre ces mesures; il est important que le Comité des sanctions du Libéria dresse rapidement la liste des personnes interdites de voyage. Nous nous félicitons de ce que le groupe d'experts sur le Libéria ait commencé ses travaux, et nous demandons à tous les Membres de l'ONU de coopérer pleinement avec ce groupe et de lui transmettre toute information qui pourrait lui faciliter la tâche. Plus les contributions seront importantes, plus grande sera la capacité du groupe d'experts d'établir un rapport indépendant qui fasse autorité.

Nous notons que le Président du Libéria a invité l'ONU et la CEDEAO à envoyer des observateurs frontaliers au Libéria. Nous doutons que cela vaille la peine. La frontière, nous le savons, est très difficile à fermer. Nous notons qu'à l'heure actuelle, de toute façon, le groupe d'experts de l'ONU a pour mandat de voir si le Libéria respecte les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutefois, une fois que le mandat du groupe aura expiré, nous serons prêts à envisager d'autres options pour mettre en place un système de contrôle dans les ports et les aéroports du Libéria.

Nous nous félicitons de l'accélération des mesures prises pour cette sous-région et des preuves attestant une meilleure coordination. Les exposés de ce matin indiquent clairement qu'il y a encore énormément de travail à faire. Nous avons fait assez d'analyses et mené assez de missions. Passons aux actes.

M. Jerandi (Tunisie) : Je voudrais également remercier M. Guéhenno, M. Fall et Mme McAskie pour les importants exposés qu'ils viennent de nous faire.

La situation en Afrique de l'Ouest qui ressort de ces trois exposés et dont fait état également l'excellent rapport interinstitutions est des plus alarmantes. Cette situation risque d'échapper à toute maîtrise si elle n'est pas redressée de toute urgence, d'autant plus qu'elle risque de se propager par effet de domino, ce qui mettrait en danger la stabilité et la sécurité dans la sous-région entière, comme l'a fait remarquer si justement la Mission interinstitutions.

L'exceptionnelle complexité de cette situation précaire sur tous les plans – sécuritaire, humanitaire, économique, social et politique – ne peut plus désormais faire l'objet de réponses fragmentées, sectorielles ou encore ponctuelles. Nous avons constamment plaidé en faveur d'une approche globale, intégrée et multidimensionnelle pour appréhender avec efficacité les nombreux défis à la paix et à la sécurité internationales particulièrement en Afrique, et nous faisons nôtre l'approche régionale préconisée par la Mission interinstitutions et par Mme McAskie qui a bien développé cette idée dans son exposé. Et nous voyons également combien M. Fall a mis l'accent sur l'importance du rétablissement du dialogue entre les chefs d'État de la sous-région pour trouver une solution à cette situation.

Les recommandations présentées par la Mission doivent, à notre avis, être concrétisées avec toute la diligence requise et ce, dans le cadre d'une action concertée et coordonnée entre tous les acteurs concernés. Nous estimons à cet égard que la CEDEAO, sous la présidence de M. Konaré que nous appuyons avec force dans ses efforts soutenus pour résoudre les problèmes auxquels fait face l'Afrique de l'Ouest, doit être pleinement associée à toute action dans la sous-région.

C'est pourquoi ma délégation soutient totalement les recommandations de la Mission interinstitutions visant à octroyer une assistance à la CEDEAO pour renforcer ses capacités institutionnelles, logistiques et financières afin qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses lourdes responsabilités. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité sont en effet appelés à soutenir les initiatives de cette organisation sous-régionale dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et particulièrement celles visant à régler les problèmes par les moyens politiques, et à mettre fin à la crise humanitaire sans précédent qui sévit depuis fort longtemps dans cette sous-région.

Une des premières mesures à prendre dans ce cadre est d'aider la CEDEAO à déployer sa force d'interposition le long des frontières entre la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria, afin d'atténuer les tensions et d'aider au déplacement ou au retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés dont la situation demeure inquiétante.

Ainsi, le Conseil de sécurité qui est activement saisi de cette question, est appelé à axer ses efforts sur la préservation des acquis réalisés en Sierra Leone, et sur la prévention de l'escalade dans la sous-région. Il s'agit d'atteindre quatre objectifs.

Premièrement, appuyer les efforts de médiation de la CEDEAO et encourager les dirigeants des trois pays à s'engager dans un dialogue constructif en vue de résoudre les problèmes en suspens.

Deuxièmement, réitérer son appel aux États concernés pour qu'ils respectent leurs intégrités territoriales respectives, désarment les groupes armés se trouvant sur leurs territoires, et pour qu'ils oeuvrent en vue d'instaurer un climat de confiance entre eux.

Troisièmement, suivre de près l'évolution de la situation au Libéria et notamment la crise humanitaire dont souffrent des milliers de réfugiés libériens. Je voudrais à cet égard souligner encore une fois la nécessité de procéder régulièrement à une évaluation des sanctions, de leurs effets sur la population civile et sur l'économie du pays. Nous estimons également nécessaire de mettre en place un mécanisme de vérification indépendant pour superviser la mise en oeuvre par le Gouvernement libérien des exigences du Conseil, mécanisme dont le Libéria a proposé la création.

Et enfin quatrièmement, contribuer à trouver une solution à la grave crise humanitaire dans la sous-région et apporter à cet effet un soutien à la recommandation de la Mission en vue de convoquer une conférence internationale pour mobiliser l'appui des donateurs à ces pays, et notamment à la Guinée.

Nous espérons que le groupe de travail mis en place par le Secrétaire général pour la mise en oeuvre des recommandations de la Mission interinstitutions pourra nous faire état de son travail dans un avenir proche.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions vivement d'avoir organisé cette importante réunion et nous sommes reconnaissants au Secrétaire général adjoint Guéhenno, à

la coordonnatrice adjointe des secours d'urgence McAskie et au Sous-Secrétaire général Fall pour leurs utiles exposés.

Le récent rapport de la Mission interinstitutions du Sous-Secrétaire général Fall fournit un cadre important pour traiter des problèmes étroitement liés dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Il donne des précisions sur la nécessité d'élaborer une approche globale et intégrée face aux besoins prioritaires de la sous-région, ainsi qu'une approche régionale en matière de prévention de conflits.

Au cours du Sommet du Millénaire de septembre dernier, nos chefs d'État et de gouvernement se sont résolus à adopter une approche pleinement coordonnée face aux problèmes de paix et de développement. Le rapport de la Mission interinstitutions constitue un effort appréciable du système pour jouer son rôle et concrétiser cette promesse. Le rapport montre que les problèmes politiques et de développement qui se posent aux peuples de l'Afrique de l'Ouest sont inextricablement liés, et que nous ne pouvons traiter avec succès d'une série de questions sans une approche cohérente face à l'ensemble des problèmes existants.

Pour le système des Nations Unies, il est tout à fait clair que la consolidation de la paix requiert la coopération et la coordination la plus étroites entre tous les services de l'ONU au Siège, dans la région et dans les pays concernés, en particulier du Département des affaires politiques, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), du Département des opérations de maintien de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du système de coordonnateurs résidents. D'autres institutions, telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme commun des Nations Unies pour le VIH/sida et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi que d'autres éléments du système des Nations Unies, peuvent eux aussi jouer un rôle vital. Ainsi, le rôle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, en relation avec les stratégies de réduction de la pauvreté et l'allègement de la dette, peut également s'avérer décisif. Tous les éléments du système des Nations Unies jouent des rôles complémentaires à tous les niveaux et peuvent s'aider mutuellement.

En tant qu'États Membres et membres du Conseil de sécurité désireux de fournir une aide, nous devons

au moins assurer un accès à la perspective de développement à long terme sur le terrain, au niveau régional et au Siège. Nous devons être sûrs que l'ONU dispose de directives et définitions claires en matière d'autorité, de structures organisationnelles précises pour répondre aux problèmes d'une région en situation de crise tragique et aux implications à long terme en matière de développement pour ces pays et leurs voisins. Au cours des dernières années, l'ONU a acquis une expérience considérable dans les domaines de la gestion des crises, de la consolidation de la paix et du développement. Nous pouvons rentabiliser cette expérience, comme le rapport de la Mission interinstitutions tente de le faire, et tirer des leçons pour mieux agir à l'avenir. Si un nouveau bureau des Nations Unies devait être ouvert dans la région, nous espérons qu'un adjoint ou un Représentant spécial du Secrétaire général disposera d'une expérience appréciable en matière de développement pour répondre aux compétences politiques requises.

Au niveau national, l'Irlande a accru sensiblement son apport financier aux fonds et programmes des Nations Unies car nous considérons leur rôle, en particulier celui du coordonnateur résident, comme décisif pour assurer une approche cohérente de la communauté internationale, en partenariat avec les gouvernements concernés. Nous avons également pris des engagements pluriannuels à l'égard des fonds et programmes des Nations Unies afin que leur planification puisse se baser sur des financements prévisibles. L'aide à fonds perdus qui caractérise l'action de développement des Nations Unies nous paraît être un catalyseur majeur dans le domaine de la consolidation de la paix/développement. L'appel global interinstitutions, lancé cette année par le BCAH, illustre une initiative sous-régionale intégrée, de nature à aider les efforts de coordination et à réduire le fossé entre une crise et le développement. En Irlande, nous réexaminons actuellement notre programme d'aide pour voir comment nous pourrions contribuer davantage. Nous appuyons la recommandation du rapport demandant aux institutions financières internationales de revoir les conditionnalités relatives aux modalités de financement pour les pays en crise. L'impact du VIH/sida sur la sous-région doit être également considéré.

Le rapport de la Mission interinstitutions fait un certain nombre de recommandations sur des sanctions ciblées concernant le Libéria. Le Conseil de sécurité a récemment affirmé que le Libéria n'avait pas fourni de

preuves suffisantes de son engagement sincère et réel en faveur d'un désengagement par rapport au Revolutionary United Front (RUF) et que des sanctions supplémentaires seraient donc mises en oeuvre. Nous exhortons le Gouvernement libérien à prouver qu'il a effectivement changé de politique afin que le Conseil puisse revoir les sanctions et, en attendant, nous lui demandons instamment de coopérer pleinement avec le Groupe d'experts, récemment désigné par le Comité des sanctions concernant le Libéria.

Nous apprécions vivement l'exposé du Secrétaire général adjoint Guéhenno. Il y a des signes encourageants indiquant que l'approche à deux volets en Sierra Leone – l'élargissement de l'autorité politique légitime et la poursuite du dialogue avec le RUF pour inciter les rebelles à adhérer à un processus démocratique – donne quelques résultats positifs. Il est essentiel que les moyens de l'autorité civile soient effectivement rétablis dans les meilleurs délais dans les zones où la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est déployée. La réunion d'examen du cessez-le-feu tenue à Abuja le 2 mai a donné lieu à des engagements prometteurs de la part du Gouvernement sierra-léonais et du RUF. Les mesures de confiance proposées par le Gouvernement sierra-léonais sont positives. Je suis d'accord avec le Secrétaire général adjoint Guéhenno pour estimer qu'il s'agit d'une première mesure positive qui va dans la bonne direction. Il est important que ces mesures aboutissent. Nous espérons qu'il y aura d'autres signes encourageants à la rencontre prévue demain à Freetown.

À cet égard, j'évoquerai la recommandation du rapport de la Mission interinstitutions visant à envisager un élargissement du mandat de la MINUSIL. Nous voudrions indiquer qu'un changement substantiel du mandat d'une force de maintien de la paix déjà en place présente des difficultés pratiques que nous devrions examiner très sérieusement. Mais nous voudrions vivement nous faire l'écho de la recommandation de la Mission, selon laquelle l'ONU et le Gouvernement sierra-léonais maintiennent l'approche à deux volets pour régler le conflit dans ce pays. Nous sommes également encouragés par le déploiement supplémentaire de la MINUSIL et les promesses de coopération du dirigeant par intérim du RUF, M. Sesay. Mais, vu que le RUF a souvent renié ses engagements, nous resterons prudents et vigilants. Nous relevons le rôle très positif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le processus de paix.

Il y a également des signes positifs illustrant un meilleur degré de coordination entre les agents de la paix des Nations Unies et les éléments de développement et humanitaires du système. Nous nous félicitons de l'ouverture d'un bureau humanitaire à Kenema. Il s'agit d'une mesure importante et nous espérons qu'il y aura d'autres faits nouveaux dans ce sens. La nomination d'un éminent Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en Sierra Leone, issu de la communauté chargée des questions de développement, semble positive. Il y a des enseignements évidents à tirer. Je suis pleinement d'accord avec la Sous-Secrétaire générale McAskie pour estimer que ce travail suppose une étroite coordination avec tous les acteurs, y compris en dehors du système des Nations Unies, et je note que la présence du BCAH pourrait être élargie.

Nous apprécions vivement l'exposé de la Sous-Secrétaire générale McAskie. Le conflit dans l'Union du fleuve Mano a créé une crise humanitaire, avec 1 à 1,5 million de réfugiés et de personnes déplacées dans la région. Il est impératif d'aider les gouvernements des pays de la région à trouver les moyens d'absorber les réfugiés et personnes déplacées qui reviennent, une fois la sécurité assurée. En attendant, il est vital que toutes les parties aux conflits régionaux permettent un accès sans entrave des organismes humanitaires aux personnes dans le besoin, ainsi qu'un passage sûr à ces réfugiés et personnes déplacées. Nous reconnaissons les lourdes contraintes imposées aux pays de la région qui doivent accueillir des réfugiés en grand nombre, surtout la Guinée et son peuple.

Nous avons pris bonne note des recommandations de la Sous-Secrétaire générale McAskie, y compris sur le renforcement des capacités sous-régionales du BCAH et l'important potentiel des organisations de femmes. Le Sous-Secrétaire général Fall a également souligné ce point.

Les trois exposés d'aujourd'hui illustrent très clairement la nécessité et la grande utilité d'une approche globale et intégrée face aux questions prioritaires de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que les efforts interdépendants qui s'imposent dans les domaines du développement et de la gestion des crises.

M. Ahsan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Nous voudrions nous aussi exprimer notre gratitude pour les trois exposés d'aujourd'hui faits par le Secrétaire général adjoint Guéhenno, le

Sous-Secrétaire général Fall et la coordonnatrice ad-jointe des secours d'urgence McAskie, qui se complè-tent mutuellement et soulignent les contours essentiels des problèmes.

Nous prenons note avec satisfaction de l'excellent rapport de la Mission interinstitutions du Sous-Secrétaire général Fall. Nous sommes d'accord pour estimer que sans une approche intégrée, à l'échelle de la région, des problèmes des pays de l'Union du fleuve Mano, la paix et le développement socioéconomique durables ne pourront se réaliser. Le dialogue est fon-damental dans ce processus. Dans le même temps, nous pensons que la pression militaire, en particulier sur le Revolutionary United Front (RUF), doit se poursuivre pour réaliser l'objectif ultime d'une paix durable dans la région.

S'agissant de la Sierra Leone, nous notons que tout en appuyant les résultats de la réunion d'Abuja d'examen du cessez-le-feu du 2 mai, le RUF a accepté de retirer tous ses combattants de Kambia, de libérer au moins 200 enfants soldats d'ici le 26 mai, et de resti-tuer toutes les armes et tout le matériel saisis sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), d'ici le 30 mai. Nous devons être vigilants quant au respect par le RUF de cette promesse, car il n'a pas toujours été fiable dans le passé.

Nous sommes préoccupés par la poursuite des combats dans les zones frontalières, qui déstabilisent la région entière. Différents groupes armés reçoivent un appui pour poursuivre ces combats. Cela doit cesser. Nous sommes également préoccupés par les violations du cessez-le-feu qui continuent de nous être rapportées.

Nous nous félicitons de ce que la MINUSIL continue de se déployer dans des zones de la Sierra Leone précédemment sous contrôle des rebelles. Nous nous rendons compte de l'énormité de la tâche qui at-tend le Gouvernement sierra-léonais à cet égard. Les trois exposés en ont tous fait état. De toute évidence, le Gouvernement sierra-léonais aura besoin d'être aidé dans cette tâche.

Les pays de l'Union du fleuve Mano doivent également poursuivre leurs efforts pour une paix dura-ble dans la région. Tous les pays de la région doivent prendre des mesures pour empêcher que des groupes et des individus armés utilisent leur territoire pour prépa-rer ou commettre des attaques contre les pays voisins et ils doivent s'abstenir de toute action de nature à désta-biliser encore plus la situation à leurs frontières,

comme l'exigeait le Conseil de sécurité dans sa résolu-tion 1343 (2001) du 7 mars.

Nous nous félicitons du rôle joué, notamment dans le cadre de la récente réunion d'Abuja, par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et par son Président, M. Konaré, Président du Mali, en faveur de la paix et de la stabilité dans la région. Nous appuyons la proposition visant à déployer des observateurs internationaux de la CEDEAO dans la région frontalière et nous deman-dons à l'ONU et aux pays donateurs d'appuyer cette initiative en fournissant à la CEDEAO les ressources financières et l'assistance technique nécessaires.

Malgré les efforts déployés récemment au Som-met d'Abuja et malgré la mise en place du comité de médiation, nous notons avec regret que les dirigeants des trois pays ne se sont toujours pas réunis.

Les exposés de ce matin nous ont également rap-pelé l'importance du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans l'instauration de la paix et de la sécurité. Nous ne saurions trop insister sur cela. Des mesures doivent être prises en ce sens à la fois par les pays concernés et par les donateurs. Le Gouvernement sierra-léonais, en particulier, doit pren-dre les décisions qui s'imposent pour mener à bien ce programme et il doit être prêt à étendre son autorité à mesure que le Revolutionary United Front (RUF) se retirera des zones sous son contrôle. Parallèlement, les donateurs doivent aider le Gouvernement dans ce sens. C'est en effet crucial pour lui permettre de trouver d'autres moyens de subsistance aux anciens combat-tants. Nous devons absolument nous pencher sur la question de la réinsertion des enfants soldats.

Nous sommes préoccupés par la situation huma-nitaire dans la région. Nous saluons les efforts que continue de faire le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour aider les réfugiés bloqués – dans la région, notamment du « bec de per-roquet », au sud-est de la Guinée – en les transférant des zones frontalières peu sûres vers des camps de l'intérieur du pays. On a également bien fait d'accroître régulièrement la capacité des nouveaux camps en fonction des besoins de réinstallation. Nous sommes entièrement favorables à la démarche à deux niveaux suivie par le HCR pour les réfugiés en Guinée, que nous a décrite Mme McAskie. Nous reconnaissons qu'il faut améliorer considérablement le niveau de ré-penses aux appels globaux.

Nous trouvons encourageante l'information communiquée concernant la libération des enfants enlevés par le RUF. Nous estimons nous aussi qu'il est très important de mettre un terme aux souffrances des fillettes enlevées et dont les droits fondamentaux ont été bafoués. Nous voyons également avec espoir le rôle que peut jouer dans les pays de l'Union le Réseau des femmes pour la paix de l'Union du fleuve Mano, dont nous exhortons chacun à appuyer les efforts.

La situation des droits de l'homme dans la région continue de nous préoccuper. Les combats récents aux frontières ont fait de nombreuses victimes civiles et fait fuir des milliers de personnes. Toutes les parties sont tenues de respecter le droit international humanitaire et en matière de droits de l'homme. Elles doivent mettre fin aux violations de ces droits, telles que les assassinats et les enlèvements de civils, dans les zones de combats. Nous notons avec satisfaction, à cet égard, l'ouverture du bureau des droits de l'homme à Kenema.

Les exposés entendus ce matin montrent combien il est crucial de mettre davantage l'accent sur la reconstruction et le relèvement économique du pays après le conflit. Le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent appuyer le développement à long terme de la Sierra Leone et aider son gouvernement à étendre graduellement son administration et ses services à tout le pays et à permettre aux anciens combattants de trouver d'autres moyens de subsistance.

Pour terminer, nous sommes favorables, compte tenu de l'importance d'une démarche sous-régionale, à la recommandation de mettre en place un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et nous sommes prêts à continuer la discussion sur ce sujet.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions nous aussi M. Guéhenno, Mme McAskie et M. Fall de leurs exposés détaillés sur la situation en Afrique de l'Ouest.

La Fédération de Russie est profondément préoccupée par la situation difficile dans laquelle se trouve la sous-région, et notamment par la situation explosive aux frontières de la Guinée avec le Libéria et la Sierra Leone. Nous appuyons les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour régler ce problème sur la base des principes de bon voisinage, du renoncement à la force et de mesures politiques concertées visant à met-

tre un terme aux activités des groupes armés rebelles sur le territoire de ces États.

Le règlement de ce problème contribuerait notamment à écarter la crise humanitaire qui menace actuellement les populations civiles de Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, ce qui permettrait ensuite aux réfugiés de revenir en toute sécurité. Une rencontre personnelle entre les dirigeants des pays membres de l'Union du fleuve Mano pourrait, à cette fin, jouer un rôle irremplaçable.

À notre avis, le renforcement de la confiance pourrait également être favorisé, dans la sous-région, par le déploiement d'un contingent du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans les zones d'activité la plus intense des groupes armés illégaux. À notre sens, il faut subordonner la mise en place de cette opération à l'accord de tous les États sur le territoire desquels elle se déroulerait et la doter, sur décision du Conseil de sécurité, d'un mandat comprenant un élément coercitif.

Dans l'ensemble, la Fédération de Russie préconise un renforcement de la coordination entre l'ONU et la CEDEAO dans le règlement de la crise en Afrique de l'Ouest, ainsi que dans l'arrêt et dans la prévention des conflits. Nous sommes favorablement impressionnés, à cet égard, par les propositions figurant dans le rapport de la Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest.

À l'évidence, l'aspect le plus déstabilisant de la situation actuelle en Afrique de l'Ouest reste le conflit en Sierra Leone. Nous applaudissons les efforts déployés par la direction et le personnel de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour régler ce conflit. Nous notons les progrès tangibles enregistrés ces derniers temps dans ce domaine. Cela démontre, à notre avis, le bien-fondé de la stratégie adoptée par le Conseil de sécurité, qui conjugue des pressions sur le Revolutionary United Front (RUF) avec une incitation au règlement politique du conflit. Appeler à abandonner cette stratégie reviendrait à attiser le conflit armé dans la sous-région.

À mesure que l'on progressera vers un règlement et que l'État étendra son administration sur le territoire actuellement aux mains des rebelles, nous comptons sur le Gouvernement sierra-léonais pour accélérer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des ex-combattants, avec l'appui,

bien entendu, de la MINUSIL. Nous sommes d'accord en principe avec les arguments avancés dans le rapport de la Mission interinstitutions en faveur d'une approche zonale du règlement des problèmes liés au programme de DDR et aux autres aspects de la consolidation de la paix après le conflit dans la région de l'Union du fleuve Mano. Nous avons, néanmoins, des doutes quant à l'utilité d'un élargissement du mandat de la MINUSIL au territoire des trois États de l'Union, en raison, notamment, des problèmes très différents que connaissent ces pays.

Nous pensons qu'il serait préférable d'adopter une politique visant au renforcement de la coordination des efforts de la communauté internationale avec un rôle clef dévolu aux structures sous-régionales de l'Afrique de l'Ouest.

Un élément essentiel dans le règlement du conflit en Sierra Leone est que le Libéria se conforme à l'injonction du Conseil de sécurité pour qu'il cesse son soutien au Revolutionary United Front (RUF), comme le stipule la résolution 1343 (2001). Je souligne que je parle de soutien et non pas des contacts avec les rebelles sierra-léonais, dans le cadre des efforts collectifs pour les inciter à faire la paix. C'est ce que visent précisément les sanctions imposées à l'encontre du Libéria, et les mesures pertinentes prises par ses autorités seraient fort appréciées par le Conseil de sécurité.

Nous prenons note de la déclaration de Morovia sur les mesures adoptées en application de la résolution 1343 (2001) et sur son intention de poursuivre la coopération avec le Conseil de sécurité. Nous jugeons utiles les recommandations faites par la CEDEAO pour mettre en place un mécanisme de contrôle de l'application des sanctions et du respect par le Libéria des injonctions du Conseil de sécurité.

Vu les dispositions de la résolution 1343 (2001), nous demandons à tous les États de s'y conformer pleinement en vue d'empêcher que leurs territoires ne soient utilisés par des individus ou des groupes armés pour préparer et perpétrer des attaques dans des pays voisins et de renoncer à toute action qui pourrait déstabiliser davantage la situation à la frontière entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

M. Valdívieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux représentants du Secrétaire général pour leurs précieux exposés au cours de la réunion de ce matin. Je remercie également tous les départements et services qui ont contri-

bué à l'élaboration du rapport présenté au Conseil par la Mission interinstitutions qui s'est rendue en Afrique de l'Ouest en mars dernier.

Le contenu du rapport nous persuade de la nécessité d'une démarche sous-régionale du système des Nations Unies pour la promotion de la paix et du développement économique des pays de l'Afrique de l'Ouest. Le rapport contient une foule d'idées et de propositions qui méritent d'être analysées en détail par le Conseil et prises en compte par les autres organes de l'Organisation et institutions associées.

J'attire notamment l'attention sur le dernier paragraphe du rapport qui parle de suivi et où on laisse prévoir en quelque sorte ce que seront les travaux de l'Organisation pour ce qui est d'autres activités et situations de conflit en Afrique. On y dit que lorsqu'on aura progressé dans la mise en oeuvre du rapport, on envisagera des approches analogues dans d'autres parties de l'Afrique. Voilà une initiative très efficace et, du point de vue budgétaire, probablement plus rentable. Cela serait conforme aux efforts que déploie le Conseil de sécurité lui-même.

J'aimerais mentionner trois aspects que ma délégation juge très importants parmi toutes les dispositions prises afin de promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

Le premier aspect est celui du rôle de la CEDEAO. Comme nous l'avons dit, nous ne pouvons pas concevoir l'adoption d'une démarche régionale des opérations des Nations Unies en Afrique de l'Ouest sans une interaction large et dynamique avec la CEDEAO. La Mission interinstitutions a présenté plusieurs recommandations qui, pour la plupart, visent à renforcer la capacité institutionnelle de cette organisation régionale dans différents domaines : gestion des conflits, promotion du développement, assistance régionale, entre autres.

En ce qui concerne ce premier aspect, j'ai quelques questions à poser. Que peuvent nous dire les distingués représentants du Secrétariat quant au niveau de coopération de chacun de leur département avec la CEDEAO? Comment pouvons nous rendre plus productif le dialogue entre le Conseil et l'Organisation? Dans ce cas, j'aimerais mettre en lumière le rôle très important joué par l'Ambassadeur du Mali, notre collègue au Conseil.

J'en viens au deuxième aspect. Il s'agit du commerce illicite des armes dans la région. Comme on le sait, le commerce des armes n'est pas en soi à l'origine des conflits mais leur circulation facile déstabilise les gouvernements et aggrave les conflits. En Afrique de l'Ouest, nous avons noté en particulier la présence de combattants à gages, de mercenaires et de milices incontrôlées. Les pays de la région se sont engagés à respecter un moratoire sur l'importation d'armes légères.

Ma question a trait à la contribution des pays exportateurs à ce moratoire. Le Secrétariat dispose-t-il d'informations à ce sujet? Comment pourrait-on dresser une liste internationale de marchands d'armes? Les mesures de contrôle international de ces armes ne permettraient-elles pas d'alléger les coûts futurs des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants?

Enfin, le dernier aspect a trait à la réponse à la crise humanitaire. On s'inquiète de la « fatigue des donateurs » pour ce qui est des opérations d'aide humanitaire dans la région. Plusieurs chiffres nous ont été communiqués et on nous a également annoncé la tenue de différentes réunions ou conférences sur différents pays en vue de mobiliser davantage de ressources. Mais on sait bien qu'il existe une fatigue des donateurs. En même temps, il existe une « fatigue des hôtes » de la part des pays qui accueillent les réfugiés. La Guinée et la Côte d'Ivoire paraissent être des cas récents en dépit de leur longue histoire d'accueil aux réfugiés. Par ailleurs, le nombre des déplacés internes tend à augmenter avec chaque nouveau conflit.

C'est pourquoi je pose les questions suivantes : de quelle façon une stratégie régionale peut-elle contribuer à contrecarrer cette double fatigue? Quelle est la capacité des collectivités locales pour fournir une assistance humanitaire? Enfin, ma dernière question porte sur la possibilité d'envisager une capacité de réponse qui serait rapidement disponible dans la région touchant la crise humanitaire.

M. Doutriaux (France) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour votre excellente initiative d'avoir convoqué une réunion d'information tout à fait globale sur la situation en Afrique occidentale, qui rassemble à la fois le chef du Département des opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, Mme MacAskie au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et

M. Ibrahima Fall au nom du Département des affaires politiques.

En effet, comme tous les orateurs précédents qui se sont exprimés l'ont indiqué, la crise dans cette sous-région comprend un certain nombre d'aspects dans lesquels les aspects politiques, de maintien de la paix et humanitaires sont tous imbriqués entre eux. Je prends juste un exemple qui a été cité à de nombreuses reprises : les combats en Sierra Leone se sont développés vers la frontière guinéenne déjà depuis de nombreux mois, ce qui a provoqué des problèmes humanitaires, s'agissant de la situation des réfugiés sierra-léonais notamment qui résident en Guinée.

Et puis, tout récemment, Mme McAskie citait le cas présent de citoyens du Libéria qui souhaitent s'installer de l'autre côté de la frontière en Sierra Leone en qualité de réfugiés. On voit donc que l'interrelation des problèmes humanitaires, militaires et politiques se poursuit toujours de manière plus grave. C'est la raison pour laquelle les propositions rapportées par M. Fall à la suite de sa mission interinstitutions dans la région vont évidemment dans le bon sens. Tout ce qui va dans le sens d'une approche intégrée des problèmes doit être considéré.

La proposition de M. Fall, par exemple, de création d'un bureau sous-régional avec un représentant spécial dans la région est une bonne proposition, de même que l'idée de créer à New York un groupe de travail interinstitutions. Dans la même veine, nous devons évidemment renforcer la coopération entre les Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et nous remercions les initiatives prises par la CEDEAO à cet égard qui ont permis une relance du processus de paix en Sierra Leone, j'y reviendrai, et nous soutenons également les efforts entrepris par la CEDEAO pour que les trois chefs d'État de l'Union du fleuve Mano puissent se rencontrer.

À cet égard, j'attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que l'Union européenne va elle-même dépêcher dans la région une mission conduite par l'ancien Ambassadeur de Suède ici, l'Ambassadeur Dahlgren, qui est maintenant Secrétaire d'État en Suède, et il conduira cette mission au nom de la présidence de l'Union européenne. Il rencontrera tous les chefs d'État de la région, il se rendra aussi auprès du Président Konaré en sa qualité de président de la

CEDEAO. L'Union européenne apporte donc son soutien aux initiatives de paix dans la région.

Un mot aussi pour deux autres pays qu'a mentionnés M. Fall dans son exposé : la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire. Nous soutenons tout à fait les propositions qu'il a formulées. Nous devons, par exemple, en Côte d'Ivoire, soutenir le dialogue pour la réconciliation et l'Union européenne a entrepris un dialogue avec les autorités ivoiriennes à cet égard.

Nous avons pris note avec très grand intérêt de ce qu'a dit M. Jean-Marie Guéhenno sur les tout récents développements positifs en Sierra Leone. Encore une fois, grâce aux initiatives de la CEDEAO, la réunion d'Abuja et les activités de la mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), il y a donc quelques signaux positifs quant au renforcement du dialogue entre la MINUSIL, le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni (RUF). Ceci est tout à fait positif mais comme l'a dit l'Ambassadeur Greenstock, il faut maintenant passer à la mise en oeuvre d'engagements qui ont été renouvelés et nous serons très attentifs à cet égard.

L'un des engagements pris par le Front révolutionnaire uni (RUF) et évoqué par M. Guéhenno suscite un grand intérêt pour la question du retour des réfugiés sierra-léonais en Guinée. Lors de la réunion d'Abuja et puis, à nouveau, lors de la réunion de suivi à Makeni, on a évoqué la possibilité du déploiement de la MINUSIL et de l'armée sierra-léonaise dans le district de Kambia. M. Guéhenno a évoqué l'échéance, je crois, du 18 mai, c'est-à-dire dans quelques jours. La question que je souhaitais poser à M. Guéhenno : comment la MINUSIL compte-t-elle accompagner ce mouvement de retrait du Front révolutionnaire uni (RUF) dans le district de Kambia, se déployer dans ce district de manière à faciliter le retour volontaire des réfugiés sierra-léonais en Guinée qui souhaiteraient utiliser l'axe routier Conakry-Freetown par le district de Kambia?

Le dernier point de mon intervention porte précisément sur l'exposé de Mme McAskie et la situation des réfugiés et des personnes déplacées et, en particulier, la situation grave que continue à connaître la Guinée, visitée effectivement, comme l'a évoqué Mme McAskie, tout récemment par Mme Short et M. Josselin dans une visite conjointe. Il est clair que s'agissant de la Guinée, d'une part, une aide internationale doit bénéficier à ce pays, comme l'a recommandé

M. Fall dans le rapport publié à l'issue de sa mission interinstitutions. Cependant, au-delà de l'aide humanitaire se pose la question du retour des réfugiés. Il faut, bien sûr, que ce retour soit volontaire. Il faut que les conditions de ce retour soient les meilleures possibles et il faut que les réfugiés puissent être accueillis le mieux possible.

À cet égard, nous avons des informations assez inquiétantes sur ce qui se passe actuellement dans la Languette de Guéckédou. Mme McAskie a évoqué les diverses possibilités, en particulier la relocalisation plus vers le nord de certains camps de réfugiés qui sont dans cette languette. Nous avons des informations plutôt inquiétantes sur les conditions dans lesquelles s'opère cette relocalisation : est-il vrai qu'on a demandé aux réfugiés de se déplacer à pied, sur plus de 150 kilomètres dans des conditions difficiles? Est-il vrai aussi que pour inciter les réfugiés à se relocaliser vers le nord, on leur aurait laissé entendre que ceux qui resteraient n'auraient plus d'aide humanitaire?

Donc cette première question porte sur les réfugiés dans la Languette de Guéckédou et s'agissant alors des réfugiés qui souhaitent rentrer, mais cette fois-ci, par l'Ouest de Guinée vers la Sierra Leone, j'ai une autre question. On me disait que, jusqu'à tout récemment, il y avait deux bateaux affrétés par l'Organisation internationale des migrations (OIM), deux bateaux qui permettaient par voie maritime entre Conakry et Freetown de reconduire en Sierra Leone des réfugiés sierra-léonais qui souhaitaient revenir dans leur pays et on me dit qu'actuellement il n'y aurait plus qu'un seul bateau. Je voudrais savoir pour quelle raison on a réduit les moyens de transport à la disposition des réfugiés qui souhaitent rentrer volontairement.

Et enfin, j'avais une ultime question. Lorsque nous avons adopté la résolution 1346 (2001) il y a quelques semaines, le neuvième paragraphe du dispositif demandait au Secrétariat de soumettre à ce Conseil un rapport, notamment portant sur la question du soutien que pourrait apporter la MINUSIL au retour volontaire des réfugiés sierra-léonais qui se trouvent actuellement en Guinée. Nous souhaiterions savoir quand le Conseil pourra disposer de ce rapport.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'aimerais signaler que nous avons encore sept orateurs inscrits sur notre liste. Je suis certain que nous voudrions donner à nos invités

le temps nécessaire pour répondre à certains des commentaires et questions qui leur ont été adressés.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette réunion d'information publique sur la situation en Afrique occidentale. L'année dernière, la mission du Conseil de sécurité avait conclu que la priorité la plus élevée devait être accordée à la coordination d'une stratégie globale, avec des objectifs clairs, pour faire face aux dimensions régionales du conflit en Sierra Leone. Ma délégation se félicite donc du rapport détaillé de la Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest publié sous la cote S/2001/434, ainsi que des analyses et des recommandations stimulantes qui y figurent. Ce rapport a été complété de manière très compétente par les exposés qu'ont faits aujourd'hui le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Coordonnateur adjoint pour les secours en cas d'urgence et le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, qui ont mené la Mission interinstitutions.

Le rapport et les exposés d'aujourd'hui montrent clairement qu'il est nécessaire d'adopter une stratégie intégrée et holistique avec la participation des gouvernements et des peuples des États concernés, le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, si nous voulons parvenir à une solution durable des problèmes de la région. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'une démarche intégrée, sous-régionale, de la part de la communauté internationale est nécessaire de toute urgence pour contribuer à empêcher l'apparition de nouveaux conflits, pour rétablir la paix et la sécurité et pour encourager le développement économique et social. C'est dans ce contexte que ma délégation continue d'appuyer la tenue d'une réunion entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Cette réunion, dont nous espérons qu'elle se tiendra dans un avenir proche, pourrait se concentrer utilement sur la situation en Afrique de l'Ouest. La réunion d'aujourd'hui est néanmoins opportune alors que le Conseil de sécurité examine les mesures qu'il pourrait prendre pour ce qui est de ses propres responsabilités concernant la paix et la sécurité internationales.

Je souhaite maintenant dire quelques mots sur certains des aspects du rapport de la Mission interinstitutions, ainsi que sur les exposés que nous avons entendus ce matin. Avant tout, je tiens à saluer le rapport fait par le Sous-Secrétaire général Guéhenno quant à la réunion tenue le 10 mai à Abuja entre la Communauté

économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Nations Unies, le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni (RUF) dans le but d'examiner l'application de l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja. Nous espérons sincèrement que les engagements pris par le Front Révolutionnaire Uni seront honorés.

En ce qui concerne le déploiement ultérieur de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) dans les zones contrôlées par le RUF, nous avons entendu M. Fall nous parler des critiques des opérations de l'ONU et nous devons une fois encore insister sur l'importance des activités d'information de la MINUSIL visant à sensibiliser la population au mandat de la Mission. En même temps, la proposition d'élargir le mandat de la MINUSIL aux pays voisins mérite un examen sérieux de notre part.

Deuxièmement, la Jamaïque soutient pleinement la recommandation de mettre en place un mécanisme permettant des consultations systématiques et régulières entre les entités du système des Nations Unies afin de définir et d'harmoniser les politiques nationales et sous-régionales. Des consultations fréquentes avec la CEDEAO et d'autres organismes sous-régionaux seraient cruciales pour développer des stratégies cohérentes. Comme cela a été clairement mis en lumière lors de la réunion entre les ministres de la CEDEAO et le Conseil de sécurité en février, il est nécessaire d'établir une collaboration étroite entre le Conseil et la CEDEAO afin de chercher à trouver un règlement au conflit affectant la région de l'Afrique de l'Ouest.

Troisièmement, la création d'un bureau politique des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest serait, de l'avis de ma délégation, un pas dans la bonne direction. Ce bureau pourrait envoyer un signal positif à la région de l'Afrique de l'Ouest, indiquant que l'ONU est sérieuse lorsqu'elle parle de renforcer sa capacité et sa collaboration dans la sous-région. Ce bureau doit, à notre avis, recevoir une dotation complète en effectifs pour aborder un large éventail de questions. Cela devrait être fait sur une base régionale et il devrait être installé à Abuja de façon à renforcer ses liens avec la CEDEAO. Nous soutenons aussi, en tant que mesure provisoire, l'établissement d'une équipe intégrée de mission qui serait un mécanisme utile pour assurer la continuité.

Quatrièmement, ma délégation a constamment exprimé sa préoccupation face à l'escalade du conflit

dans la région. Nous sommes d'accord pour dire que le dialogue entre les dirigeants de la région, afin de concevoir les modalités d'une solution de la crise, est d'une importance capitale, parce que les accords de paix n'ont pas beaucoup d'effet s'il n'existe pas de volonté politique de mener à bien une paix prolongée et durable. Nous encourageons les efforts de médiation des chefs d'État du Mali, du Togo et du Nigéria récemment désignés par le sommet de la CEDEAO, et nous espérons que cette réunion aura lieu bientôt.

La situation en Sierra Leone et ses effets sur le Libéria et la Guinée en ce qui concerne les zones frontalières se sont transformés en une crise humanitaire frappant des milliers de réfugiés et de personnes déplacées. La Jamaïque soutient en principe l'établissement d'une force d'interposition le long des frontières communes du Libéria, de la Sierra Leone et de la Guinée.

Nous avons entendu Mme McAskie, ainsi que le Secrétaire général adjoint Guéhenno et le Sous-Secrétaire général Fall, dire à quel point cette crise s'est étendue par-delà les frontières. Nous nous félicitons des initiatives prises par la CEDEAO à ses réunions de décembre dernier et d'avril pour faire face aux préoccupations croissantes et nous avons noté les mesures concrètes actuellement proposées par la CEDEAO. Nous ne reconnaissons que trop bien l'extrême nécessité d'une aide internationale sous forme de matériel et de logistique afin de monter une opération réussie.

Cinquièmement, la Jamaïque souscrit pleinement à l'importance d'aborder la prévention et le règlement des conflits d'un point de vue régional plutôt que national. Il est cependant décourageant de constater qu'on continue d'hésiter à consacrer des ressources à la prévention des conflits et aux mesures de consolidation de la paix, même si nous sommes prêts à faire face aux coûts énormes liés à la gestion des situations postérieures à l'éclatement des conflits. Il est par conséquent important que nos stratégies de prévention des conflits cherchent à renforcer la capacité de la CEDEAO pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que pour assurer la sécurité. La nécessité de développer la capacité d'alerte rapide de la CEDEAO ne saurait plus être méconnue.

Le rapport de la Mission interinstitutions signale :

« La coopération entre les organisations intergouvernementales de la sous-région et les organisations de la société civile dans le domaine de la

prévention et de la gestion des conflits reste limitée et pourrait être notablement renforcée. »
(S/2001/434, par. 33)

Nous croyons que la société civile joue un rôle pivot dans la prévention des conflits et qu'elle doit être encouragée. Nous nous félicitons donc des initiatives prises par la CEDEAO dans le bassin du fleuve Mano en vue de mettre en place un soutien à la société civile.

Sixièmement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants sont des éléments essentiels du processus de consolidation de la paix après un conflit. Il est regrettable que, jusqu'à présent, ce programme dans la région ait été contrecarré, en raison principalement d'un manque de fonds. Nous sommes conscients du fait que les conflits dans la région sont souvent alimentés par des raisons économiques; la guerre est une affaire lucrative et, par conséquent, toute incitation à réduire la crise doit offrir d'autres sources possibles d'emplois rémunérés. Nous sommes spécialement préoccupés par la situation des anciens combattants, des enfants soldats et des filles, dont Mme McAskie a parlé. Il faut fournir des fonds suffisants en permanence pour la formation professionnelle et la création d'emplois et pour conseiller, réinsérer et réinstaller tous les anciens combattants. À cet égard, je souhaite attirer l'attention sur le fait que, dans ces programmes, nous avons très souvent ignoré le fait que les femmes sont souvent des anciens combattants au même titre que les hommes. Nous devons répondre aux besoins et problèmes particuliers que ces femmes rencontrent dans le processus d'intégration et déterminer quelles mesures peuvent être prises pour répondre à leurs besoins psychologiques autant qu'à ceux de leurs foyers.

Septièmement, la prolifération des armes dans la sous-région continue de fortement préoccuper ma délégation. Si nous soutenons totalement les recommandations décrites dans la partie pertinente du rapport visant, entre autres, à renforcer la capacité de la CEDEAO de contrôler et endiguer les flux illégaux d'armes, nous pensons qu'il est tout aussi important que les fabricants d'armes s'efforcent de cesser d'exporter des armes légères vers les zones de conflit.

Comme je l'ai dit précédemment, les femmes sont devenues de plus en plus des participants réels à la table de paix et elles ont continué de contribuer à créer un environnement propice à la prévention des conflits, au rétablissement de la paix et à la consolidation de la

paix après un conflit. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'existence du Réseau des femmes pour la paix de l'Union du fleuve Mano qui unit des femmes de Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, et nous soutenons la demande faite par le Sous-Secrétaire général Fall et par Mme McAskie de venir en aide à ce programme.

Enfin, le flux de réfugiés à travers les frontières des trois pays a alimenté ce qui peut être qualifié d'une des plus graves situations de réfugiés dans le monde. Nous croyons que toute solution à cette crise doit aussi impliquer une stratégie régionale comportant des critères d'action précis. C'est pourquoi nous soutenons pleinement la démarche à deux voies choisie par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que la présence proposée du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Nous reconnaissons, cependant – comme l'a signalé Mme McAskie – que les conditions pour le retour complet des réfugiés en Sierra Leone ou au Libéria n'existent pas pour l'instant et nous sommes troublés par les informations de Mme McAskie faisant état de harcèlement et de vols subis par les réfugiés et les personnes déplacées. Il faut donc faire pression sur tous les groupes armés afin qu'ils procurent un accès et un passage sûrs aux réfugiés, aux personnes déplacées et au personnel humanitaire travaillant dans les zones de conflit.

En conclusion, ma délégation souhaite féliciter le Secrétaire général et les institutions concernées des initiatives prises afin de faire face à la situation dans la sous-région d'une façon intégrée. Nous souhaitons assurer le Secrétaire général, les femmes et les hommes de la MINUSIL et les peuples de la région de la solidarité et du soutien continu de la Jamaïque.

M. Mahbubani (Singapour) : Je voudrais, moi aussi, commencer par remercier M. Guéhenno, Mme McAskie et M. Fall de leurs exposés. J'aimerais particulièrement remercier M. Fall de l'excellent rapport qu'il nous a remis.

Il y a une question centrale que je voudrais faire ressortir dans mes remarques aujourd'hui, à savoir que le Conseil doit, quoi qu'il fasse, veiller à agir en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La principale contribution du rapport de M. Fall, c'est qu'il énonce en détail les préoccupations de la région – c'est-à-dire les

préoccupations que j'ai entendues lorsque j'étais moi-même dans la région – et j'espère que le Conseil en tiendra compte.

En même temps, en examinant la situation en Afrique de l'Ouest, nous voyons un paradoxe : cette région suscite d'excellents rapports. En effet, si l'on examine le rapport de la mission du Conseil de sécurité d'octobre dernier, le rapport de M. Fall et le rapport de Mme McAskie, on constate que ce sont tous d'excellents rapports. Toutefois, en regardant de plus près le contenu de ces rapports, on y relève beaucoup de mauvaises nouvelles. Par exemple, puisque personne n'y a fait référence, je voudrais citer rapidement une partie du paragraphe 13 du rapport :

«Tout au long de la tournée de la Mission, ses interlocuteurs ont souligné la gravité de la situation en Afrique de l'Ouest, sur le plan politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que les risques de rapide propagation de l'insécurité et de l'instabilité si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et des tensions à l'oeuvre dans plusieurs des États de la sous-région. [...] Il existe une préoccupation profonde et généralisée face à la perspective de voir l'instabilité se répandre rapidement d'un pays de la sous-région à l'autre, par un effet d'entraînement rappelant la théorie des dominos.» (S/2001/434)

La question est donc la suivante : comment en finir avec ce paradoxe? Comment faire en sorte que, lors de notre prochaine réunion, nous recevions non seulement de bons rapports, mais également de bonnes nouvelles au sujet de la région? Je pense que mes observations aujourd'hui ont pour but ultime de contribuer à répondre à cette question.

J'ai quatre remarques à faire. Tout d'abord, même si j'estime que nous avons entendu des exposés très utiles, je me demande si dans ces exposés, on peut établir un équilibre entre les détails que l'on nous fournit et une évaluation plus approfondie. Après avoir entendu tous les exposés d'aujourd'hui, je me retrouve perdu – et ce alors même que je viens de me rendre dans la région – dans une forêt de détails. Ne pourrions-nous pas obtenir une vue d'ensemble de la situation, pour voir où nous en sommes maintenant par rapport au passé? Par exemple, il est utile de se souvenir qu'il y a seulement un an, des soldats de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) ont été pris en otage

par le Revolutionary United Front (RUF). Nous avons de toute évidence beaucoup progressé depuis. Si l'on examine la situation militaire à l'intérieur de la Sierra Leone, elle semble prometteuse. Cependant, la situation militaire autour de la Sierra Leone s'est beaucoup détériorée. Y a-t-il des liens entre ces deux constatations? Que se passe-t-il?

J'espère que lorsque nous réexaminerons la situation, nous n'aurons pas seulement une vision figée dans le temps de chaque situation, mais que nous tenterons plutôt de dégager des tendances globales et de voir vers quoi nous nous dirigeons. Prenons par exemple le processus de paix. Encore une fois, à l'intérieur de la Sierra Leone il semble avoir progressé; il semble y avoir, d'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, des discussions auxquelles participent la MINUSIL, le Gouvernement sierra-léonais et le RUF. Mais le processus de paix concernant les trois pays de l'Union du fleuve Mano semble s'être détérioré et, comme bon nombre d'orateurs l'ont souligné, il n'y a pas de pourparlers entre les trois dirigeants concernés. Comment pouvons-nous avoir une vision d'ensemble?

Ma deuxième observation concerne nos méthodes de travail. Aussi bien le mois dernier que ce mois-ci, nous avons tenté d'améliorer nos méthodes de travail pour voir comment nous pouvons faire en sorte que, lorsque nous nous réunissons pour discuter d'un problème, nous ajoutions quelque chose à l'équation. Pour y parvenir, chaque fois que nous parlons de l'Afrique de l'Ouest, peut-être devrions-nous commencer par nous poser les questions suivantes. Qu'avons-nous fait par le passé? Quelles décisions avons-nous prises? Quelles sont les décisions qui ont été mises en oeuvre et celles qui ne l'ont pas été? Dans le cas de ces dernières, que s'est-il passé? À cet égard, le rapport de M. Fall a signalé de nombreuses critiques précises adressées à l'ONU. En fait, en lisant le paragraphe 112, on note que plusieurs interlocuteurs ont critiqué un certain nombre des politiques de l'ONU. La question est donc la suivante : Comment allons-nous réagir face à ces critiques? Et, si nous estimons qu'elles sont injustes ou mal équilibrées, comment allons-nous y répondre?

En même temps, le rapport de M. Fall a présenté aussi certaines recommandations précises auxquelles nous devons donner suite. Par exemple, de nombreux pays de la région ont indiqué que le mandat de la MINUSIL devrait être élargi. Nous avons entendu des observations ici à ce sujet; certaines en faveur de cette

recommandation, d'autres contre. Quelle sera notre décision? Comment allons-nous répondre à cette demande qui provient de la région? J'espère que nous réfléchirons à ces questions qui nous ont été soumises.

Ma troisième remarque porte sur les indicateurs à long terme. L'une de mes impressions les plus nettes, lors de ma visite dans la région, a été qu'il y a de toute évidence des problèmes à long terme qui sont en train de prendre forme dans la région. N'importe quel bon spécialiste des sciences sociales, en étudiant les données démographiques de la région, en considérant le nombre d'enfants qui naissent et le nombre d'enfants qui fréquentent l'école, peut faire des prévisions et dire que des problèmes se poseront dans 5, 10 ou 15 ans. Il est utile pour nous de maintenir un équilibre entre notre travail à court terme et les prévisions à long terme, et de nous demander si les tendances à long terme sont positives ou négatives. Si elles sont négatives, avons-nous une obligation de considérer non pas seulement la situation aujourd'hui mais également ce que nous pouvons faire pour veiller à ce que ces mêmes problèmes ne reviennent pas hanter le Conseil dans 5 ou 10 ans?

Ma quatrième et dernière remarque concerne la question du financement. De toute évidence, l'Afrique de l'Ouest est une région très prioritaire pour nous, et je crois que ce haut niveau de priorité se reflète dans les ressources et l'attention que nous y consacrons. La discussion que nous avons aujourd'hui et le fait qu'un groupe de travail interinstitutions ait été mis en place montrent clairement que le Conseil est profondément préoccupé par la région. Mais cette préoccupation se manifeste encore plus dans les sommes d'argent que nous dépensons pour cette région. Ici, il pourrait être utile que l'on nous fournisse certaines statistiques afin de voir comment nous répartissons les fonds consacrés à cette région. Par exemple, on m'a dit que nous allions dépenser environ 800 millions de dollars cette année pour les opérations de maintien de la paix. Il est possible que nous dépensions jusqu'à 100 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour financer le tribunal spécial pour la Sierra Leone. Comment ces chiffres se comparent-ils aux sommes que nous consacrons à l'aide humanitaire et au développement? L'équilibre est-il juste? Si l'on veut essayer de trouver les bonnes solutions à long terme pour la région, il faut veiller à répartir les ressources de façon rationnelle, sur la base des besoins et non pas d'une décision arbitraire.

J'espère que les rapports très utiles et les exposés fort précieux que nous avons entendus ne seront pas perdus et que, lors de notre prochaine rencontre, nous reviendrons sur certaines de ces questions et tenterons de les régler.

M. Wang Donghua (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, nous remercions M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Mme McAskie, Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, et M. Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de leurs exposés. Ces trois exposés sont très importants pour la prochaine étape de nos efforts visant à trouver des solutions aux problèmes de l'Afrique de l'Ouest.

La communauté internationale, y compris l'ONU, a fait des efforts énormes et fructueux pour instaurer la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Nous sommes très reconnaissants à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les efforts qu'elle a déployés. La visite effectuée en mars par la Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest représente un nouvel effort fait par l'ONU pour trouver des solutions aux problèmes de la sous-région. Le rapport de cette mission (S/2001/434) énonce plusieurs excellentes recommandations applicables qui méritent d'être examinées sérieusement et d'être adoptées par le Conseil. Il faudra y donner suite par des actions concrètes.

Actuellement, le Conseil devrait se concentrer sur la situation en matière de sécurité de long des frontières entre la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria. Il devrait mener rapidement une étude sur les façons d'appuyer le déploiement des forces de la CEDEAO le long des frontières entre ces trois pays, et de vérifier si le Libéria respecte les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de faire en sorte que ces résolutions soient véritablement mises en oeuvre.

La recommandation du rapport visant à établir un bureau de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest est très valable. Un tel bureau aurait pour tâche de coordonner le travail des institutions pertinentes de l'ONU, de l'ONU elle-même et d'autres organismes, et en plus de coordonner la coopération entre l'ONU et la CEDEAO, afin de veiller à ce que toutes les actions soient pleinement coordonnées. Le chef de ce bureau, dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes, devrait avant tout se concentrer sur le règlement global à long terme des problèmes de la région.

Nous appuyons également le renforcement de la présence des organisations de secours humanitaires dans cette région, car les problèmes humanitaires y sont intrinsèquement liés à la situation sécuritaire. En conséquence, tout en réglant les problèmes de sécurité, nous devrions également redoubler d'efforts pour trouver une solution aux problèmes humanitaires.

M. Krakhmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres délégations pour remercier M. Guéhenno, Mme McAskie et M. Fall de leurs utiles exposés qui ont abordé divers aspects de la situation dans la région et nous ont fourni une analyse complète de la crise en Afrique de l'Ouest.

Nous avons examiné avec soin le rapport de la Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest, ainsi que les recommandations qui y figurent et qui, à notre avis, constituent un plan d'action constructif pour le système des Nations Unies visant à élaborer une stratégie d'ensemble en vue de solutions durables aux besoins prioritaires et aux problèmes de la région.

La récente Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest a bien démontré que le caractère multidimensionnel de la crise dans la région exigeait une coordination et un partenariat efficaces entre la famille des Nations Unies, les organisations régionales et les autres parties prenantes. Nous nous félicitons donc de la présentation du rapport du Conseil économique et social et de sa transmission à la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à la Banque mondiale, à l'Union européenne et aux autres grands partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Ma délégation a noté avec soin les recommandations de la Mission, en particulier celles qui relèvent de la compétence directe du Conseil de sécurité à propos de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest, et je voudrais faire quelques observations sur des questions précises dans ce domaine.

Nous sommes d'accord avec la conclusion selon laquelle le règlement des conflits dans la région de l'Union du fleuve Mano est essentielle à toute démarche visant à traiter des besoins prioritaires et des problèmes de la sous-région.

Les représentants se souviendront sans doute que la Mission du Conseil de sécurité, lorsqu'elle est revenue de sa visite en Afrique de l'Ouest, a indiqué très clairement qu'il fallait élaborer au plus vite une straté-

gie globale coordonnée pour la Sierra Leone. Ce rapport réaffirme l'importance d'une approche à deux niveaux pour le règlement du conflit en Sierra Leone grâce à la dissuasion militaire et à la concertation politique entre les parties à l'Accord d'Abuja. Mon pays, qui participe à l'opération de maintien de la paix de l'ONU en Sierra Leone, continuera d'appuyer cette stratégie.

Nous pensons que certaines recommandations précises concernant le règlement du conflit le long des frontières des pays de l'Union du fleuve Mano et le rôle élargi de la MINUSIL devraient être examinées plus en détail par les départements pertinents du Secrétariat. Une telle analyse serait particulièrement utile au Conseil de sécurité pour agir au mieux.

Vu l'aggravation de la crise humanitaire, sécuritaire et politique dans la région, nous estimons impératif que les trois dirigeants des pays de l'Union du fleuve Mano cherchent sans plus attendre à régler la situation dans la sous-région.

Le rapport soulève plusieurs questions relatives à la prévention des conflits, au maintien et à la consolidation de la paix, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, et à l'application de sanctions qui, avec les problèmes de la gouvernance et des droits de l'homme, de l'assistance humanitaire pour les réfugiés, ainsi que du développement économique et l'intégration régionale, constitueront des éléments importants d'une approche sous-régionale aux problèmes que connaît l'Afrique de l'Ouest.

Nous estimons que, dans le cadre des efforts déployés pour mettre au point une stratégie sous-régionale d'ensemble, il faudrait, pour la mettre en oeuvre, un mécanisme de coordination efficace dans la région. Nous sommes favorables à l'idée de créer un bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, ce qui permettrait d'intensifier la collaboration entre les activités du système des Nations Unies et celles de la CEDEAO, d'organisations sous-régionales et d'autres organisations pertinentes. Nous sommes entièrement d'accord avec l'analyse de la Mission, à savoir qu'un facteur essentiel face aux besoins prioritaires et aux problèmes de l'Afrique de l'Ouest, est une intégration sous-régionale efficace dans les domaines politique, sécuritaire, économique et social où la CEDEAO a un rôle clef à jouer.

Il importe aussi que la communauté internationale appuie et aide les activités et initiatives de la

CEDEAO, en particulier celles qui ont trait aux mesures de renforcement des capacités du secrétariat de la CEDEAO, et qu'elle promeuve les mécanismes d'alerte rapide et de prévention des conflits, ainsi que les questions relatives au droit, à la justice et aux droits de l'homme, et l'intégration économique régionale.

Pour terminer, nous espérons que les discussions très larges d'aujourd'hui avec la famille des organes et des organismes des Nations Unies, les institutions pertinentes et les États Membres constitueront un pas important dans la mise en oeuvre fructueuse d'une approche sous-régionale pleinement intégrée et globale visant à faire face aux problèmes multiformes que connaît la région et serviront à promouvoir une paix et un développement durables en Afrique de l'Ouest.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais signaler qu'il est 13 heures, et j'ai l'intention de poursuivre cette séance sans interruption. Je demande aux orateurs qui restent d'être brefs afin de pouvoir donner du temps au Secrétariat. Je m'engage moi-même à beaucoup raccourcir ma déclaration à la fin de cette séance en ma qualité nationale.

M. Neevor (Maurice) (*parle en anglais*) : En réponse à votre demande, Monsieur le Président, je vais essayer de réduire la durée de ma déclaration et je me contenterai de faire quelques observations portant sur le rapport de la Mission interinstitutions.

Je voudrais d'abord remercier M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint, M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général, et Mme Carolyn McAskie, Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, des exposés importants qu'ils ont faits ce matin. Pour ce qui est de la Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest, je voudrais féliciter M. Fall et les membres de l'équipe interinstitutions pour leur rapport complet et approfondi. Nous apprécions particulièrement la pénétration et le caractère analytique de ce rapport. Nous en appuyons pleinement toutes les recommandations.

Le rapport confirme sans l'ombre d'un doute que les conflits en Afrique de l'Ouest doivent être traités dans une perspective intégrée et régionale. Nous pensons que cela est également vrai pour la région des Grands Lacs et que nous devons, en temps opportun, examiner les possibilités existant dans cette région. Aujourd'hui, la priorité consiste à élaborer les stratégies nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport de la Mission interinstitutions en

fixant des échéances. Je voudrais demander à M. Ibrahima Fall si une réflexion est déjà engagée au Secrétariat sur un plan de mise en oeuvre de cet important rapport.

Maurice a toujours prôné, au sein du Conseil, la nécessité de faire participer les organisations régionales et sous-régionales aux efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Nous rendons hommage à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour sa vision en matière de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest, et pour sa promotion du développement socioéconomique dans la sous-région. La CEDEAO doit être pleinement soutenue par les Nations Unies et la communauté internationale dans cet effort.

Enfin, je voudrais dire que nous sommes déçus de voir que le tribunal pour la Sierra Leone n'a toujours pas été mis en place. Nous appelons la communauté des donateurs à intervenir une fois de plus et à soutenir la création du tribunal pour la Sierra Leone.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vais moi aussi abrégé mon intervention.

Comme les autres intervenants, nous estimons qu'il n'est pas possible de considérer l'évolution d'un pays donné sans tenir compte de la situation régionale. La Norvège encourage une coopération étroite au sein du système des Nations Unies et des contacts suivis entre l'ONU et les organisations régionales. Le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est particulièrement important. La Norvège encourage les efforts visant à renforcer cette organisation.

Un financement approprié est nécessaire pour que l'ONU puisse s'acquitter de ses obligations dans la région. De ce fait, c'est avec une vive préoccupation que nous notons que les appels pour la Sierra Leone et l'Afrique de l'Ouest n'ont pas reçu l'appui requis des donateurs. Pour sa part, la Norvège continuera d'apporter une aide humanitaire aux efforts humanitaires de la communauté internationale dans la région. Nous encourageons vivement tous les États Membres à accroître leurs contributions.

Un accès aisé aux petites armes nourrit les conflits dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Empêcher la prolifération de telles armes est donc une question majeure en matière de prévention des conflits. Plusieurs pays de la région, dont le Mali, ont fait montre

d'un ferme engagement face à cette importante question. Un facteur important de réduction des petites armes est le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants. Nous pensons qu'un programme efficace en la matière constitue un préalable à l'achèvement du mandat de la mission de paix des Nations Unies en Sierra Leone. Il reste que ce processus ne progresse pas comme prévu en Sierra Leone. Nous aimerions donc avoir davantage d'informations. En cas de nécessité, la Norvège est prête à envisager un appui supplémentaire à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), en particulier dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des anciens combattants.

De nouveaux développements à l'issue de la réunion d'examen du cessez-le-feu, tenue à Abuja, suscitent l'espoir de voir le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion revitalisé. La mise en oeuvre d'un accord dans ce domaine et le déploiement éventuel de l'armée de la Sierra Leone dans le district de Kambia seraient très importants pour les nombreuses personnes déplacées ou revenues dans le pays. Si une vaste opération de rapatriement et de réinstallation est lancée, il sera très important que des mesures soient prises par les gouvernements locaux, en coopération avec la MINUSIL, pour assurer la sécurité des populations qui retournent et du personnel humanitaire. Nous croyons aussi extrêmement important que les réfugiés sierra-léonais venant de zones dites sûres puissent être aidés à quitter leurs camps pour personnes déplacées et à retourner dans leurs régions d'origine dès que possible. Il reste que le processus de démobilisation est lent. L'absence de volonté du Revolutionary United Front (RUF) de laisser le Gouvernement sierra-léonais rétablir les institutions dans les nouvelles zones de déploiement de la MINUSIL, est une source de préoccupation, car cette attitude sape sérieusement les efforts de reconstruction et de réconciliation.

L'évolution de la situation dans la région continue de nous préoccuper. Le Conseil de sécurité et l'ensemble du système des Nations Unies doivent donc continuer de suivre de près la situation en Afrique de l'Ouest. Nous considérons que les nouvelles sanctions imposées par la résolution 1343 (2001) résultent du fait que le Conseil insiste sur la nécessité d'adopter une approche globale face aux faits nouveaux survenant en Afrique de l'Ouest. La stabilité politique et le développement des pays de la région ne peuvent se concrétiser que par les efforts communs des dirigeants politiques

de la région et de la communauté internationale en vue d'instaurer la paix et de mobiliser les ressources nécessaires à un développement économique au profit des peuples de cette région du monde, ces peuples qui souffrent depuis si longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais à présent faire une brève déclaration en ma qualité de représentant de mon pays.

Je ne vais pas revenir sur tous les éléments déjà discutés. Je pense que nous avons une idée assez claire des choses à faire en Afrique de l'Ouest. Mais je voulais dire que nous ne parlons pas d'une catastrophe naturelle dans cette région, mais d'une catastrophe causée par l'homme, par des personnes de la région, dont beaucoup s'y trouvent encore. Elle ne peut être réglée en dehors de la région. Il nous faut trouver un moyen d'appuyer ceux qui, en Sierra Leone et au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), recherchent une solution.

Les États-Unis sont attachés à cette approche. Nous avons consacré des ressources importantes à cet effort et nous continuerons de le faire. Nous voulons voir des résultats sur le terrain – des résultats réels et tangibles – dans les domaines de l'aide humanitaire et des droits de l'homme. Cela comprend une sécurité promise depuis longtemps qui permette aux réfugiés de retourner chez eux, ainsi que des résultats dans les domaines sécuritaire et politique – d'abord et surtout, en matière de sécurité, car cela constitue le préalable à tout progrès éventuel.

Nous avons été heureux d'entendre les propos du Secrétaire général adjoint Guéhenno sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). La MINUSIL se doit d'être crédible. Elle constitue un instrument de la détermination de la communauté internationale et symbolise la conviction que la crise en Sierra Leone oppose un gouvernement élu à une insurrection violente. L'objectif est et doit demeurer le renforcement de l'autorité de ce gouvernement.

Le rapport Fall nous a paru propre à stimuler la réflexion. Il traite de nombreuses préoccupations, également évoquées dans le rapport de mission du Conseil de sécurité, il y a plus de six mois. Je pense que nous sommes tous d'accord sur le besoin de coordination et d'intégration. Cette approche est claire, mais il ne semble pas que les arrangements appropriés soient en place ou imminents, même après ces six ou huit mois. Nous

espérons que des progrès seront réalisés dans ce domaine.

De même, nous soutenons fermement les efforts faits par la CEDEAO sur le terrain pour régler les problèmes discutés aujourd'hui. Son rôle est fondamental.

S'agissant de l'idée d'élargir le mandat de la MINUSIL à toute la région, nous sommes, comme le Royaume-Uni et d'autres intervenants, sceptiques quant à l'efficacité d'une telle approche. Nous pensons que ce dont nous avons vraiment besoin à l'heure actuelle, c'est d'un processus politique plus ferme et d'efforts politiques dans la région, comme cela est envisagé par la CEDEAO et dans la mission dévolue à son Comité de médiation. Nous espérons voir ces efforts aboutir.

Envisageant l'avenir, les États-Unis ne traiteront pas de la même façon la victime et l'agresseur. Nous n'appuierons pas une partie renonçant à un accord de paix, tout en demandant protection et privilèges. Nous refusons de voir dans le Président libérien Taylor, qui est responsable d'avoir fondé et d'entretenir le Revolutionary United Front (RUF), à la fois un pyromane et un pompier en Sierra Leone. Nous prenons acte de l'entrée en vigueur des sanctions. Nous espérons, comme d'autres, les voir rapidement appliquées, et nous attendons des actions rapides et convaincantes du Gouvernement libérien en vue de cesser de déstabiliser sa nature et de persécuter son propre peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais donner la parole à nos invités pour qu'ils puissent répondre aux questions posées et aux observations faites. Je rappelle encore, toutefois, l'heure tardive.

Je donne la parole à M. Guéhenno.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Je répondrai d'abord aux questions posées par le Représentant permanent du Royaume-Uni, qui demandait des précisions sur les affrontements dans l'est du pays. Il y a eu trois séries d'affrontements. Les premiers ont eu lieu le 19 avril dans la zone de Tongo. Les Forces de défense civile auraient attaqué les positions du Revolutionary United Front (RUF) en réponse à ce qui avait été perçu comme un regroupement du RUF dans la zone. En représailles, le RUF a délogé les Forces de défense civile, maintenant installées à Lago.

La deuxième série d'affrontements a eu lieu le 6 mai à Talia, à 9 kilomètres à l'est de Mano Junction. Il s'agissait également d'une opération des Forces de défense civile.

Une enquête de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est en cours sur la troisième violation du cessez-le-feu, dans le district de Kono, plus au nord. D'après les communiqués de presse, qui citent le chef d'état-major de l'armée sierra-léonaise, ce sont les Donsos, une ethnie de Guinée, qui auraient effectué ces opérations contre le RUF afin d'ouvrir un couloir pour le retour en Guinée. La MINUSIL examine actuellement sur ces rapports, en particulier pour ce qui concerne cette violation du cessez-le-feu.

S'agissant des élections, sommes-nous sur la bonne voie? Comme je l'ai dit dans mon exposé, tout ce que nous avons vu n'est qu'une première étape, de même que le climat positif de la réunion d'examen d'Abuja. Il faut que cela soit suivi, comme l'a dit Sir Jeremy Greenstock, de mesures concrètes sur le terrain. Il faudra donc assurer la liberté de circulation dans l'ensemble du pays, obtenir que chacun dépose les armes, et progresser activement, concrètement, dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. J'en reparlerai en répondant à la question du Représentant permanent de la Norvège. Sinon, nous n'aurons rien réalisé. Si des progrès concrets sont faits sur le terrain, nous serons en mesure de profiter de la prochaine occasion qui se présentera, c'est-à-dire la prochaine saison sèche, d'octobre à mai. Si, à ce moment-là, la MINUSIL est totalement déployée, si l'autorité du Gouvernement sierra-léonaise est établie dans l'ensemble du pays, si le RUF, comme les Forces de défense civile, sont entièrement désarmés, et si les préparatifs des élections sont terminés, je pense que nous devrions – que nous pourrions – avoir les élections prévues.

La deuxième série de questions a été posée par le Représentant permanent de la Colombie. Je vais répondre à celles qui me concernaient personnellement, au sujet de la coordination avec la CEDEAO. Cette coordination se fait à deux niveaux : d'abord au niveau du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Adeniji. Il y a, de fait, des consultations fréquentes au niveau politique le plus élevé. De même, la CEDEAO participe au mécanisme de coordination mis en place entre l'ONU et le Gouvernement sierra-léonaise et elle dispose d'un représentant à Freetown.

Il y a également un mécanisme de coordination avec la CEDEAO au Département des opérations de maintien de la paix ici à New York. Nous avons envoyé des équipes chargées de seconder la CEDEAO en lui fournissant des conseils techniques lors de différentes réunions de préparation du déploiement.

À un niveau politique plus général, je voudrais insister sur l'importance que nous attachons à la coopération avec la CEDEAO et profiter de cette occasion pour saluer, au nom du Secrétariat, les efforts déployés par la CEDEAO pour améliorer la coopération entre les principaux protagonistes de ce conflit. Sans la coopération de ces différents protagonistes, il serait bien difficile de mettre en oeuvre la moindre stratégie régionale. Le succès relatif de la MINUSIL en Sierra Leone repose sur une coordination très étroite au niveau de la Sierra Leone et sur la possibilité d'une mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu, comme convenu le 10 novembre dernier. Sans cette base, il serait très difficile d'envisager tout progrès réel au niveau régional.

(l'orateur poursuit en français)

Le délégué de la France a posé des questions sur les mesures pratiques que la MINUSIL pourrait prendre pour assurer le retour des réfugiés dans la zone de Kambia après le désarmement du RUF dans cette zone. Ce que je peux dire, c'est que la MINUSIL va tout d'abord suivre avec attention le retrait du RUF, le déploiement de l'armée de Sierra Leone. Elle va multiplier les patrouilles dans cette zone, éventuellement à partir d'un point fixe qui pourrait être établi à Kambia même.

Quant à la sécurité des réfugiés, elle est sous la responsabilité de l'armée sierra-léonaise, mais la MINUSIL suivra la manière dont les choses se passent, tandis que la communauté humanitaire, évidemment, veillera à l'accueil de ces réfugiés. Sur ce dernier point, j'ajouterai que l'on peut s'attendre à ce qu'un nombre des personnes déplacées qui reviennent, un nombre important – environ 13 000 – viennent de Lungi, puisqu'un certain nombre de Sierra-Léonais avaient quitté la zone de Kambia pour cette zone de Lungi, près de la capitale, Freetown.

La dernière question, posée par l'Ambassadeur de Norvège, portait sur le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

(l'orateur reprend en anglais)

Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion se poursuit, mais au compte-gouttes, malheureusement. Il s'agit de passer à la vitesse supérieure pour concrétiser les choses, pour que le cessez-le-feu soit intégralement mis en oeuvre, comme convenu. La MINUSIL et le Gouvernement sierra-léonais sont prêts à faire encore plus d'efforts au cours de la prochaine phase du programme de désarmement. On dispose de quelques fonds, mais il en faudra davantage si l'on veut que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion aille au-delà de la désignation et passe à la phase de réinsertion des responsables, ce qui est le vrai problème, à long terme, et la clef du succès de ce programme.

La Banque mondiale devrait organiser sous peu une conférence des donateurs. La MINUSIL joue le premier rôle sur le terrain, par l'intermédiaire du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Doss.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme McAskie.

Mme McAskie (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les représentants du Mali et de la Jamaïque, ainsi que les autres orateurs qui ont exprimé leur appui au renforcement du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ces mots revêtent pour nous une extrême importance, je tiens à le dire au Conseil : le Bureau, qui est surtout financé sur une base volontaire, reste un département du Secrétariat et doit donc se conformer à son règlement en passant par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), la Cinquième Commission, etc., pour établir des postes sur le terrain. Les mesures concrètes de soutien du Conseil à nos opérations nous sont donc extrêmement utiles, pour accélérer ces processus.

Le Royaume-Uni a posé une question précise sur la nomination d'un coordonnateur humanitaire et la date de création d'un bureau sous-régional. Pour ce qui est du dernier point, nous travaillons à la mise en place d'une petite unité à Abidjan, qui s'occuperait d'alerte rapide et de planification des interventions d'urgence mais servirait également de base à un représentant du BCAH, que nous établirions dans l'un des pays de l'Union du fleuve Mano pour accomplir des fonctions d'information et d'analyse stratégique et servir de liaison avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Nous y travaillons actuellement. Nous discutons également de la nomination d'un coordonnateur humanitaire avec les organismes concernés et nous espérons pouvoir le faire rapidement sans qu'il ne soit possible de vous donner une date précise.

Le Royaume-Uni a également posé une question à propos des mouvements de réfugiés en dehors de la Languette : 40 000 personnes sont déjà parties. Nous pensons que 30 000 autres environ devraient pouvoir partir d'ici deux semaines. Je reviendrai là-dessus en réponse aux questions posées par le représentant de la France.

Pour ce qui est de la question de la Colombie sur la relation entre le Secrétariat des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et pour ne parler que du BCAH, bien que nous n'ayons pas de coopération directe avec la CEDEAO quant à la prestation de services humanitaires – ce n'est évidemment pas son rôle –, nous travaillons étroitement avec elle pour l'alerte rapide et nous l'aidons en fait à renforcer les mécanismes d'alerte rapide.

Le représentant de la France a posé des questions très spécifiques sur les mouvements de retour des réfugiés. Je peux l'assurer que nous convenons tous que c'est un problème majeur. Nous convenons tous du principe fondamental du retour volontaire et de la nécessité de s'assurer des conditions de sécurité dans le pays d'asile, souvent liées à la question de la proximité des frontières. Comme les membres du Conseil le savent, un paragraphe de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine parle de l'éloignement des frontières qui devrait être d'au moins 50 kilomètres. La situation qui s'est créée dans la région de la Languette reflète la pertinence de cette directive spécifique. Ainsi on procède depuis le 3 mai à des transferts de réfugiés vers des zones éloignées des frontières. Il est vrai que les plans initiaux prévoyaient la possibilité que les personnes en bonne santé se déplacent à pied et que les autres soient transportées en camion. Mais finalement des dispositions ont été prises pour transporter tout le monde en camion vers les nouveaux camps. C'est pourquoi le déplacement prend plus de temps parce qu'il aurait été en fait plus rapide qu'ils se déplacent à pied. Il a été très difficile de trouver les camions nécessaires. Est-ce que cela signifie que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ne fournira plus d'aide aux réfugiés dans la Languette? Oui, en effet. Dans la mesure où nous nous employons,

avec le Gouvernement guinéen et la communauté internationale, à déplacer ces personnes, offrir une assistance aux réfugiés dans la Languette équivaldrait à l'échec du projet. Nous ne pouvons pas offrir une aide aux mêmes personnes à deux endroits différents. Cela ne serait pas logique. Cela ne veut pas dire que les personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire dans ces régions n'en recevront pas. Un certain nombre d'organisations non-gouvernementales appuyées par l'ONU continueront d'opérer dans la région – Médecins sans frontières, Action contre la faim et Caritas par exemple – et d'apporter une assistance avec notre soutien.

Pour ce qui est du ralentissement de la circulation fluviale, c'est qu'il y a fort peu de candidats désireux de rentrer en bateau. Ce n'est pas une politique systématique du HCR ou de l'Organisation internationale pour les migrations d'arrêter la circulation des navires. La population de Forecariah a diminué mais le Gouvernement guinéen essaie aussi d'encourager les réfugiés à rester à l'écart de Conakry à cause du surpeuplement. Je crois que mon collègue a couvert la question de la traversée de Kambia. Il ne fait pas de doute que l'ouverture future de la route Forecariah-Kambia offrira une possibilité importante d'assurer le retour des réfugiés dans des conditions plus sûres et confortables. Enfin, le rapport que prépare le Département des opérations de maintien de la paix avec le soutien du BCAU, conformément au paragraphe 9 de la résolution 1346 (2001) devrait être prêt dans quelques jours.

La dernière question dont j'ai pris note est celle de Singapour à propos de l'accumulation des dépenses de la MINUSIL et du tribunal ainsi que du financement du développement et de l'aide humanitaire. Je ne dispose évidemment pas de chiffres sur le total de l'aide humanitaire et au développement pour la région dont une bonne partie provient de sources autres que les Nations Unies. Mais je peux vous dire que cette année, si on ajoute les fonds collectés dans le cadre de l'appel pour la Sierra Leone et de l'appel pour la région, on arrive à 25 millions de dollars environ, et nous sommes déjà en mai. Nous devons donc chercher activement des appuis supplémentaires.

Enfin, j'ai été très heureuse de l'appui qui s'est manifesté en faveur de l'approche régionale. Je pense que nous en convenons tous. Mais nous ne devons pas perdre de vue que des solutions doivent également être mises en oeuvre au niveau des pays. En Sierra Leone, la fin de la guerre n'est que le début. La Sierra Leone

est un exemple classique de la nécessité pour la communauté internationale, les institutions internationales et les Nations Unies de collaborer pour éviter tout fossé humanitaire. Je l'ai dit, c'est un test classique pour la communauté internationale.

En Guinée, les leçons tirées sont que la communauté internationale dispose des outils nécessaires pour aider les réfugiés et les pays en crise mais pas pour aider les pays qui accueillent des réfugiés. La Guinée en souffre depuis longtemps. Maintenant qu'une crise humanitaire propre au pays sévit, il faut examiner les liens entre l'énorme sous-développement et l'instabilité régionale.

Enfin, pour le Libéria, le troisième de ces pays, la situation humanitaire qui se détériore n'est que la pointe de l'iceberg. Vu que ce pays est isolé depuis longtemps, le gouvernement et la société civile ainsi que les organisations internationales disposent de peu de moyens. Lorsque les conditions le permettront – et je sais que certaines de ces conditions sont très strictes –, il faudra examiner la situation dans ce pays dans une perspective à long terme et en profondeur.

Monsieur le Président, si vous me permettez, je finirai sur une note plus légère notre discussion de cette grave question. Vous avez dit qu'il s'agissait d'une catastrophe provoquée par l'homme et non pas naturelle. Je peux vous assurer que c'est une expression pour laquelle nous ne revendiquons pas l'égalité des sexes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je m'en souviendrai la prochaine fois.

Je donne la parole à M. Fall.

M. Fall (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord dire que je souscris tout à fait à ce qu'a dit Mme MacAskie sur l'approche régionale qui ne devrait pas se substituer à l'approche nationale. Les deux devraient se compléter, l'approche régionale renforçant l'approche nationale.

Pour ce qui est des questions, je serais très bref. En ce qui concerne la proposition de l'élargissement géographique du mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), la question touchant la Mission n'était pas sa composition. Sa composition reflétait tous les départements concernés, y compris le Département des opérations de maintien de la paix – le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général faisait partie de la Mission. Mais il s'agissait

plutôt de traiter équitablement les préoccupations exprimées dans la région par les dirigeants. C'est pour cela que nous avons pensé qu'il serait juste d'exprimer ces préoccupations.

Deuxièmement, comment améliorer le dialogue entre les Nations Unies et la CEDEAO? Je pense que le Secrétaire général adjoint Guéhenno a déjà donné une réponse sur les différents niveaux de coopération entre les Nations Unies et la CEDEAO. J'ajouterais simplement deux choses. Premièrement, il s'agit de continuer à mieux utiliser ces cadres. Deuxièmement, un dialogue fructueux entre le Conseil et la CEDEAO s'est déjà établi. Je pense qu'il peut encore s'améliorer.

Enfin, et surtout, la mise en place du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sera certainement essentielle pour améliorer cette coopération.

En ce qui concerne le rôle des pays exportateurs d'armes en Afrique occidentale, je me souviens que le paragraphe 102 du rapport y est consacré. Il dit clairement :

« Des mesures concertées devraient être prises par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, ainsi que par des partenaires internationaux et nationaux pour identifier ceux qui se livrent au trafic d'armes en Afrique de l'Ouest et pour mettre fin à leurs activités. » (*S/2001/434, par. 102*).

Comment faire en sorte qu'une stratégie régionale atténue la double lassitude ressentie sur le plan de l'aide humanitaire, tant par les pays hôtes que par les donateurs internationaux? Je pense qu'il appartient à Mme McAskie de répondre à cette question qui a été posée par le représentant de la Colombie. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il semble, effectivement, en ce qui concerne les pays hôtes, que les institutions humanitaires internationales tentent déjà de faire quelque chose en essayant de faire participer les communautés

d'accueil à l'aide humanitaire pour atténuer le poids que représente l'aide aux réfugiés.

Le représentant de Maurice a demandé si, au sein du Secrétariat, on réfléchissait à un plan de mise en oeuvre. Oui, le Groupe de travail de la mission interinstitutions intérimaire se réunit toutes les semaines pour élaborer des moyens de mettre en oeuvre les recommandations, notamment sur le plan des ressources humaines; oui, parce que nous avons déjà mis au point une matrice pour les différentes recommandations; oui, parce que le rapport a déjà été envoyé sur le terrain et aux différents partenaires afin de leur demander leur contribution à la mise en oeuvre; et enfin, et c'est très important, oui parce que le Secrétaire général a déjà nommé un Secrétaire général adjoint qui coordonnera les efforts de tous ceux qui sont concernés par la mise en oeuvre des recommandations.

Enfin, plusieurs interlocuteurs ont soulevé la question de la coopération et du renforcement de la CEDEAO ainsi que celle des sanctions contre le Libéria. Les membres s'apercevront que je ne me suis pas arrêté sur ces questions parce que, premièrement, en ce qui concerne les sanctions contre le Libéria, le Conseil a déjà tenu une réunion qui tient compte de nos recommandations; et deuxièmement, pour ce qui est de renforcer les capacités de la CEDEAO, cela est vraiment ce qui transparaît dans tout le rapport, et j'ai trouvé inutile de m'étendre plus longuement sur ce point.

Le Président (*parle en anglais*): Nous remercions tous nos invités d'aujourd'hui qui sont venus nous faire part de leurs vues sur la question. Le chemin à parcourir est encore long et nous entendons coopérer avec eux à mesure que nous progressons.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question à l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 35.